

**DECRET N°2010-541 DU 31 DECEMBRE 2010**

portant transmission à l'Assemblée Nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois de Finances ;
- Vu** la loi n° 2005-42 du 05 janvier 2006 portant loi de Finances pour la gestion 2006 ;
- Vu** la loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006 ;
- Vu** la directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

**Vu** l'arrêté n° 1188/MF/DC/SGM/DA du 14 décembre 1998 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

**Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 et la Déclaration Générale de Conformité de l'année 2006, transmis au Ministre de l'Economie et des Finances par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 0132/CS/CC du 22 septembre 2010) ;

**Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 2010.

### **DECRETE :**

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### **EXPOSE DES MOTIFS**

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés,**

Le présent dossier qui est relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

### **A – SITUATION ECONOMIQUE**

Les réformes budgétaires et structurelles mises en œuvre au cours des dernières années au Bénin ont contribué de façon significative au rétablissement progressif des grands équilibres macro-économiques et à la consolidation de la croissance économique.

*Ay*

Toutefois, les mutations de l'environnement économique, tant intérieur qu'extérieur, révèlent l'importance des défis qui restent encore à relever.

Au Bénin, les politiques budgétaire et monétaire en 2006, restent caractérisées d'une part, par le respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques retracées dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG2) du régime sortant et dans le document comportant les orientations stratégiques du gouvernement entrant, notamment la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté telles que définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et d'autre part, par la prise de décisions devant concourir au respect des critères de convergence de l'UEMOA.

La réalisation de ces objectifs devrait se faire dans un environnement économique, caractérisé par un certain nombre d'événements conjoncturels et structurels dont la prise en compte a conduit à prendre des mesures de régulation budgétaire en cours de gestion.

Plus que par le passé, la politique budgétaire en 2006, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un renforcement du schéma précédemment évoqué, devra aussi apporter des réponses aux attentes des populations en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Plus spécifiquement, le Budget général de l'Etat, gestion 2006 vise :

- une meilleure contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement, à travers la poursuite des efforts d'assainissement des Finances Publiques en vue d'accroître et de maîtriser les dépenses ;
- le respect des critères de convergence de l'UEMOA et des Accords signés avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- la poursuite du soutien aux secteurs de la Santé et de l'Education ;
- le soutien au secteur de l'énergie et de l'eau etc.

Le présent exposé général des motifs du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006, s'articule autour des trois principaux axes que sont :

- l'environnement économique mondial au travers duquel sont appréciés les impacts sur l'économie nationale, des situations économiques et politiques dans les différentes parties du monde ;

- la situation économique nationale qui analyse les évolutions sectorielles, l'emploi, les prix, l'exécution du Programme d'Investissements Publics, les performances au niveau des Finances Publiques et les rapports entre les agrégats économiques et monétaires ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'an 2006.

## **1.- Environnement économique mondial**

A l'horizon de 2006, un certain rééquilibrage de la croissance entre les grandes zones de l'économie mondiale devrait intervenir : atterrissage en douceur de l'économie américaine, raffermissement de l'activité en Zone Euro.

Dans les pays émergents, la croissance devrait se situer à 6,4%. Quant à l'économie chinoise, elle devrait ralentir très modérément sous l'impact de la politique de refroidissement de l'activité mise en œuvre depuis 2004.

En Amérique Latine, la décélération de la demande mondiale et le resserrement des politiques monétaires devraient entraîner un léger ralentissement des économies Sud-américaines, même si la demande intérieure devrait continuer à soutenir l'activité. La croissance de la Zone se situerait à 4,0% en 2006. Au final, la croissance mondiale s'établirait à 4,4%.

Dans la zone UEMOA, les prévisions tablent sur un taux de croissance de plus de 6% sous l'hypothèse d'un contexte sous-régional plus apaisé et sur la poursuite de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

## **2.- Situation économique nationale**

Les objectifs de la politique budgétaire du Bénin pour l'année 2006 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la stratégie de Réduction de la Pauvreté et sont orientés vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'année 2006 connaîtra la mise en œuvre de la deuxième phase du DSRP qui, s'inspirant des conclusions de l'évaluation de la première phase 2003-2005, va davantage fournir les pistes nécessaires à la réduction effective de la pauvreté au Bénin. Avec une croissance de 5,4% en 2006, l'économie béninoise devrait poursuivre la reprise déjà amorcée au cours de l'année 2005, en liaison avec une consolidation des échanges internationaux, l'atténuation des perturbations socio-politiques dans la sous-région, la poursuite du plan de relance des activités économiques et un accroissement des investissements publics dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ces perspectives de croissance reposent également sur un accroissement des dépenses d'investissements publics qui passeraient à 176,1 milliards en 2006, soit une augmentation de 5,8% par rapport à l'année 2005.

### **3.- Action budgétaire et fiscale pour l'année 2006**

L'élaboration du projet de Budget 2006, est fondée, entre autres, sur les hypothèses de croissance de 5,4% du PIB pour 2006, tirée essentiellement par l'amélioration des performances des secteurs primaire et secondaire, du fait des nouveaux accords avec le Nigéria sur les exportations de la production locale, et un déficit budgétaire de l'ordre de 4%, compatible avec une augmentation conséquente des dépenses d'investissements en vue de réduire la pauvreté,

Pour 2006, le budget de l'Etat est projeté en équilibre des ressources et des charges à la somme de 614.737 millions de francs CFA avec un besoin de financement de 194.797 millions de francs CFA, couvert par les appuis budgétaires émanant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et le produit de cessions d'actifs.

Quant au Budget de l'Etat remanié, gestion 2006, il est en équilibre des ressources et des charges à la somme de 617.977 millions de francs CFA avec un besoin de financement de 198.037 Millions de francs CFA, couvert par les appuis budgétaires des PTF et le produit de cessions d'actifs.

En 2006, on observe de façon spécifique, une augmentation de 7% des recettes des Régies financières par rapport à 2005 tandis que les dépenses de l'Etat ont chuté de 3% en volume par rapport à 2005.

Malgré la tendance à la hausse des résultats économiques et financiers amorcée depuis 2005, l'année 2006 a été consacrée à la poursuite de l'assainissement économique et financier dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques contenues dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG2) du régime sortant et le document comportant les orientations stratégiques du gouvernement du régime entrant.

En outre, il sera nécessaire d'impulser une accélération nouvelle à la croissance à travers une relance de la demande intérieure. La relance attendue de l'industrie, à la suite de la crise énergétique, devrait y contribuer.

Les mesures sociales envisagées dans le cadre du budget de l'Etat, gestion 2006, tendent à répondre à cette préoccupation, si elles interviennent dans un contexte de maîtrise du niveau de l'inflation.

Gy

## **B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999**

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le projet de loi de Règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **C-SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2006**

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la loi de Finances Rectificative, gestion 2006 ;
- l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

*92*

## 1 – Prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006

La loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 617.977 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la loi de Finances Rectificative, gestion 2006, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures (extraordinaires) résultant de la cession d'actifs pour un montant de 10.000 millions de francs CFA et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **188.037 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : ..... **40.754 millions** de francs CFA ;
- Prêts Projets : ..... **66.686 millions** de francs CFA ;
- Allègement de la dette : ..... **39.900 millions** de francs CFA ;
- Aides budgétaires : ..... **40.697 millions** de francs CFA.

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 s'élèvent à **419.940 millions de francs CFA** contre 403.809 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, gestion 2005. Il en ressort que les prévisions totales des recettes intérieures de la gestion 2006 ont connu une augmentation de 16.131 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2005.

Les dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 sont prévues pour un montant de **617.977 millions de francs CFA** contre 621.592 millions de francs CFA pour la gestion 2005, soit une diminution de 3.615 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances de la gestion 2005, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2006 est caractérisée par :

- une évolution des recettes de 3,99% ;
- une évolution des dépenses de 0,58% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 198.037 millions de francs CFA contre 217.783 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, gestion 2005.

## **2 – Exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2006, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Compte d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

### **2.1.- Ressources**

L'application des mesures prises dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, a permis d'avoir un taux d'exécution de 79,29%. Elles ont atteint un niveau de **490.007 millions de francs CFA** sur une prévision de 617.977 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

- Budget des Institutions et Ministères : .....	<b>471.880.288.234</b>
- Budget annexe (FNRB) : .....	<b>10.969.117.227</b>
- Budget de la CAA : .....	<b>1.347.972.801</b>
- Budget du Fonds Routier : .....	<b>1.723.584.031</b>
- Compte d'affectation spéciale : .....	<b>4.049.864.504</b>
- Opérations à caractère temporaire : .....	<b>36.000.000</b>
<b>Total : .....</b>	<b>490.006.826.797</b>

### **2.2.- Charges**

Les charges permanentes prévues pour 637.889 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **477.726 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 74,89%. Elles se décomposent comme ci-après :

*Handwritten signature*

- Budget des Institutions et Ministères : . . . . .	<b>439.197.150.829</b>
(dont Variation nette des arriérés : 11.130.244.141)	
- Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . .	<b>24.923.855.749</b>
- Caisse Autonome d'Amortissement : . . . . .	<b>1.007.135.040</b>
- Fonds Routier : . . . . .	<b>8.167.049.189</b>
- Compte d'affectation spéciale : . . . . .	<b>4.430.385.471</b>
- Opérations à caractère temporaire : . . . . .	<b>0</b>
<b>Total : . . . . .</b>	<b>477.725.576.278</b>

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2006 a été exécuté en recettes à 490.006.826.797 francs CFA et, en dépenses, à 477.725.576.278 francs CFA, soit un solde excédentaire de **12.281.250.519 francs CFA**.

### **3 – Résultat de type patrimonial**

Le résultat de type patrimonial de l'année 2006 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2006. Il est bénéficiaire de **63.503 millions de francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits . . . . . : 412 573 083 740 francs CFA
- Charges . . . . . : 349 070 002 460 francs CFA
- **Solde créditeur . . . . . : 63 503 081 280 francs CFA**

### **4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor**

Le résultat d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2006, à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor s'élève à **+18.728 millions de francs CFA** et se décompose comme ci-après (en millions de francs CFA) :

- solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : .  
**32.683**
- solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . .  
**-13.955**

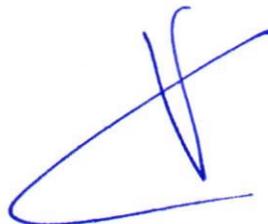
Il convient de préciser que le Découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.



Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2006.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



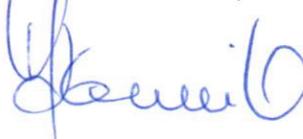
**Dr Boni YAYI**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du  
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques  
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss L. DAOUDA**

**Ampliations** : PR 6 – AN 150 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 10 – AUTRES MINISTERES 28 – JO

1. 



REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail

=====

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE  
LA COMPTABILITE PUBLIQUE

(D.G.T.C.P.)

PROJET DE  
GESTION 2006  
10

PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU  
BUDGET DE L'ETAT



février 2009

REPUBLIQUE DU BENIN  
*Fraternité - Justice - Travail*

-----  
*MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES*

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



P R O J E T     D E     L O I  
PORTANT REGLEMENT DEFINITIF  
DU BUDGET DE L'ETAT,

**GESTION 2006**

***Présenté au nom du :***

*Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,*

*Par*

**Soulé Mana LAWANI**  
*Ministre de l'Economie et des Finances*

## TABLE DES MATIERES

N°	TITRES	PAGES
	<b>AVANT PROPOS</b>	
	<b>EXPOSE GENERAL DES MOTIFS</b> . . . . .	<b>05</b>
<b>I</b>	<i>SITUATION ECONOMIQUE</i> . . . . .	<b>06</b>
	Introduction . . . . .	<b>06</b>
<b>1</b>	Environnement économique mondial . . . . .	<b>08</b>
<b>2</b>	Situation économique nationale . . . . .	<b>09</b>
<b>3</b>	Actions budgétaire et fiscale pour l'an 2006 . . . . .	<b>10</b>
	Conclusion . . . . .	<b>11</b>
<b>II</b>	<i>SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS</i> . . . . .	<b>13</b>
<b>2.1</b>	Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2006 . . . . .	<b>13</b>
<b>2.2</b>	Exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 . . . . .	<b>21</b>
<b>2.2.1</b>	Niveau d'exécution des opérations par rapport aux prévisions ou exécution de la Loi de Finances, gestion 2006	<b>22</b>
<b>2.2.2</b>	Synthèse de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006	<b>30</b>
<b>2.3</b>	Résultat d'exécution de la Loi de Finances, Gestion 2006 . .	<b>32</b>
<b>2.4</b>	Eléments d'appréciation de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 . . . . .	<b>33</b>
<b>2.5</b>	Résultat de type patrimonial . . . . .	<b>34</b>
<b>2.6</b>	Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor . . . . .	<b>37</b>
<b>2.7</b>	Besoin de financement . . . . .	<b>41</b>
<b>2.7.1</b>	Détermination du Besoin de Financement . . . . .	<b>41</b>
<b>2.7.2</b>	Couverture du Besoin de Financement . . . . .	<b>42</b>
<b>2.8</b>	Ouvertures et annulations de crédits demandées dans le Projet de Loi de Règlement . . . . .	<b>42</b>
<b>2.8.1</b>	Mesures réglementaires . . . . .	<b>42</b>
<b>2.8.2</b>	Modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement . . . . .	<b>43</b>
	<b>EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE</b> . . . . .	<b>45</b>
	<b>PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b> . . . . .	<b>62</b>
	<b>TABLEAUX JOINTS AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b>	<b>72</b>
	<b>ANNEXES JOINTS AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b>	<b>83</b>

## **AVANT-PROPOS**

Le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2006 déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale est appuyé du « Compte Général de l'Administration des Finances, gestion 2006 », du « Rapport sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 » et de la « Déclaration Générale de Conformité ».

Le Compte Général de l'Administration des Finances, gestion 2006 est élaboré par le Ministre de l'Economie et des Finances.

S'agissant du Rapport sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 et de la Déclaration Générale de Conformité, ils sont produits par la Juridiction des comptes au Bénin (la Chambre des Comptes de la Cour Suprême).

***EXPOSE GENERAL DES MOTIFS***

***DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT  
DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT,  
GESTION 2006***

## **Introduction**

Les réformes budgétaires et structurelles mises en œuvre au cours des dernières années au Bénin ont contribué de façon significative au rétablissement progressif des grands équilibres macro-économiques et à la consolidation de la croissance économique.

Toutefois, les mutations de l'environnement économique, tant intérieur qu'extérieur révèlent l'importance des défis qui restent encore à relever.

Au Bénin, les politiques budgétaire et monétaire en 2006, restent caractérisées d'une part, par le respect des engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques retracées dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG2), notamment la mise en œuvre de la stratégie de Réduction de la Pauvreté telles que définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et d'autre part, par la prise de décisions devant concourir au respect des critères de convergence de l'UEMOA.

Cette stratégie s'articule autour des neuf (09) axes que sont :

- le renforcement des performances économiques acquises ;
- le renforcement du cadre macroéconomique ;
- l'appui à la microéconomie ;
- la réduction de la vulnérabilité de l'économie face aux chocs exogènes ;
- la diversification des sources de croissance économique ;
- le renforcement des infrastructures et la mise en œuvre d'un programme de privatisation et de libéralisation des entreprises sur lequel un retard considérable a été enregistré ;
- l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- la consolidation de la décentralisation ;
- le renforcement de l'intégration sous-régionale etc.

La réalisation de ces objectifs devrait se faire dans un environnement économique, caractérisé par un certain nombre d'événements conjoncturels et structurels dont la prise en compte a conduit à prendre des mesures de régulation budgétaire en cours de gestion.

Ces mesures se sont traduites par :

- une stabilisation des cours du coton en raison des perspectives d'une décélération de la demande mondiale de matière industrielle ;
- une remontée du taux de change euro/dollars par rapport à son niveau de 2005 ;
- une légère baisse des cours du pétrole par rapport à leur niveau de 2005 compte tenu d'une certaine flexibilité de l'offre de pétrole à l'horizon fin 2005 et d'un ralentissement de la demande mondiale ;
- un taux de croissance réel de 4,5% pour 2006, tiré essentiellement par l'amélioration des performances des secteurs de production, notamment le primaire et le secondaire ; du fait des nouveaux accords avec le Nigéria sur les exportations de la production locale ;
- une maîtrise de l'inflation autour de 3% ;
- une pression fiscale de 15% environ ;
- un déficit budgétaire de l'ordre de 5% du PIB compatible avec une augmentation conséquente des dépenses d'investissements en vue de réduire la pauvreté.

Plus que par le passé, la politique budgétaire en 2006, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un renforcement du schéma précédemment évoqué, devra aussi apporter des réponses aux attentes des populations en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Plus spécifiquement, le Budget général de l'Etat, gestion 2006 vise :

- une meilleure contribution de l'Etat aux dépenses d'investissement, à travers la poursuite des efforts d'assainissement des Finances Publiques en vue d'accroître, de maîtriser les dépenses ;
- le respect des critères de convergence de l'UEMOA et des Accords signés avec les Partenaires Techniques et Financiers ;
- la poursuite du soutien aux secteurs de la Santé et de l'Education ;
- le soutien au secteur de l'énergie et de l'eau etc.

Le présent Exposé général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2006, s'articule autour des trois principaux axes que sont :

- l'environnement économique mondial au travers duquel sont appréciés les impacts sur l'économie nationale, des situations économiques et politiques dans les différentes parties du monde ;
- la situation économique nationale qui analyse les évolutions sectorielles, l'emploi, les prix, l'exécution du Programme d'Investissements Publics, les performances au niveau des finances publiques et les rapports entre les agrégats économiques et monétaires ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'an 2006.

### **1.- Environnement économique mondial**

A l'horizon de 2006, un certain rééquilibrage de la croissance entre les grandes zones de l'économie mondiale devrait intervenir : atterrissage en douceur de l'économie américaine, raffermissement de l'activité en Zone Euro.

Dans les pays émergents, la croissance devrait se situer à 6,4%. Quant à l'économie chinoise, elle devrait ralentir très modérément sous l'impact de la politique de refroidissement de l'activité mise en œuvre depuis 2004.

En Amérique Latine, la décélération de la demande mondiale et le resserrement des politiques monétaires devraient entraîner un léger ralentissement des économies Sud-américaines, même si la demande intérieure devrait continuer à soutenir l'activité. La croissance de la Zone se situerait à 4,0% en 2006. Au final, la croissance mondiale s'établirait à 4,4%.

Dans la zone UEMOA, les prévisions tablent sur un taux de croissance de plus de 6%, sous l'hypothèse d'un contexte sous-régional plus apaisé et à la poursuite de la mise en œuvre des stratégies et réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

## **Evolution des marchés**

### **➤ Le pétrole**

Malgré les tensions sur le marché pétrolier, une détente plus marquée des prix du pétrole, est apparue en 2006 en liaison avec une augmentation plus prononcée des capacités de production disponibles. Ainsi, en moyenne annuelle, les cours du pétrole s'établiraient autour de 47 dollars par baril en 2005, puis 44 dollars en 2006.

Selon les estimations du FMI, le niveau actuel des cours du pétrole contribuerait de 0,7 à 0,8 point à la croissance mondiale en 2005-2006 avec toutefois, des effets, seraient différenciés selon le degré de dépendance vis-à-vis des importations nettes de pétrole notamment.

Par contre, d'après les simulations de la Banque Mondiale, cette hausse des cours pétroliers entraînerait un ralentissement de la croissance mondiale de l'ordre de 0,5% en 2005.

### **➤ Le coton**

Selon les fondamentaux du marché, la moyenne annuelle de l'indice Cotlook A devrait décliner à 53 cents la livre en 2004/2005, soit une diminution de 22% par rapport à la moyenne de 2003/2004. Néanmoins, pour la campagne 2005/2006 ; le déséquilibre structurel entre la production et la consommation chinoise devrait continuer à soutenir le prix du coton.

## **2.- Situation économique nationale**

Les objectifs de la politique budgétaire du BENIN pour l'année 2006 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la stratégie de Réduction de la Pauvreté et sont orientés vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'année 2006 connaîtra la mise en œuvre de la deuxième phase du DSRP qui, s'inspirant des conclusions de l'évaluation de la première phase 2003-2005, va davantage fournir les pistes nécessaires à la réduction effective de la pauvreté au Bénin. Avec une croissance de 5,4% en 2006, l'économie béninoise devrait poursuivre la reprise déjà amorcée au cours de l'année 2005, en liaison avec une consolidation des échanges internationaux, l'atténuation des perturbations socio-

politiques dans la sous- région, la poursuite du plan de relance des activités économiques et un accroissement des investissements publics dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Ces perspectives de croissance reposent également sur un accroissement des dépenses d'investissements publics qui passeraient à 176,1 milliards en 2006, soit une augmentation de 5,8% par rapport à l'année 2005.

### **3.- Action budgétaire et fiscale pour l'an 2006**

L'élaboration du projet de Budget 2006, est fondée, entre autres, sur les hypothèses de croissance de 5,4% du PIB pour 2006, tirée essentiellement par l'amélioration des performances des secteurs primaire et secondaire, du fait des nouveaux accords avec le Nigéria sur les exportations de la production locale, et un déficit budgétaire de l'ordre de 4%, compatible avec une augmentation conséquente des dépenses d'investissements en vue de réduire la pauvreté,

Pour 2006, le Budget de l'Etat est projeté en équilibre des ressources et des charges à la somme de 614.737 millions de francs CFA avec un Besoin de Financement de 194.797 millions de francs CFA, couvert par les appuis budgétaires émanant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et le produit de cessions d'actifs.

Quant au Budget de l'Etat remanié, gestion 2006 ; il est en équilibre des ressources et des charges à la somme de 617.977 millions de francs CFA avec un Besoin de financement de 198.037 Millions de francs CFA, couvert par les appuis budgétaires des PTF et le produit de cessions d'actifs. De façon spécifique, les grandes masses du Budget de l'Etat, gestion 2006, présentent l'évolution des recettes et des dépenses ainsi qu'il suit :

#### **a.- Les recettes**

Globalement, en 2006, on observe une augmentation de 7% des recettes des Régies financières. De façon détaillée, les recettes douanières connaîtraient une augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente ; les recettes des impôts connaîtraient une croissance de 8,8% par rapport à 2005, alors que les recettes du Trésor croîtraient de 16,2%. Quant aux autres recettes, elles diminueraient de

24,6% par rapport à 2005 en ligne avec la forte diminution des recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

### **b.- Les dépenses**

Par rapport au Budget de l'Etat remanié, les dépenses de l'Etat ont chuté de 3% en volume en 2006 par rapport à 2005.

De façon spécifique, on note une diminution de 36% de la dette publique.

Cependant, il convient de noter que pendant que la dette intérieure, connaîtra une diminution de 76%, la dette extérieure, quant à elle, va augmenter de 6%.

Quant aux dépenses de personnel, elles vont augmenter de 6% alors que les dépenses de fonctionnement augmenteront de 2% dont 6% d'augmentation pour les dépenses réparties et une diminution de 9% pour les dépenses non réparties.

Les dépenses de transfert vont, quant à elles, connaître une diminution de 19%, dont 9% d'augmentation pour les dépenses de transfert réparties et une diminution de 45% pour celles non réparties.

Quant aux dépenses en capital, elles vont s'accroître de 10%, alors que les dépenses des autres Budgets (Budgets de la CAA et du Fonds Routier) vont augmenter de 7%.

### **CONCLUSION**

Malgré la tendance à la hausse des résultats économiques et financiers amorcée depuis 2005, l'année 2006 a été consacrée à la poursuite de l'assainissement économique et financier dans le cadre de la mise en œuvre des options stratégiques contenues dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG2).

Cette gestion rigoureuse de l'économie et des finances publiques est d'autant plus nécessaire que le coton, principal produit d'exportation du BENIN, restera handicapé par la morosité de son marché.

Le passage de la restructuration économique à une croissance durable, indispensable au développement économique exigera certainement des mesures supplémentaires telles que la diversification

de la production agricole et la création de structures de financement appropriées au profit des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) ainsi qu'un appui accentué du Gouvernement au secteur privé.

En outre, il sera nécessaire d'impulser une accélération nouvelle à la croissance à travers une relance de la demande intérieure. La relance attendue de l'industrie, à la suite de la crise énergétique, devrait y contribuer.

Les mesures sociales envisagées dans le cadre du Budget de l'Etat, gestion 2006, tendent à répondre à cette préoccupation, si elles interviennent dans un contexte de maîtrise du niveau de l'inflation.

## **II – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS**

Sont examinés dans cette rubrique, les points ci-après :

- les Prévisions et l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 ;
- le Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 ;
- le Résultat de type patrimonial, gestion 2006 ;
- le Solde à transporter aux Découverts du Trésor, gestion 2006 ;
- le Besoin de Financement, gestion 2006.

### **2.1.- Prévisions de la Loi de Finances, Gestion 2006**

La Loi n° 2005-42 du 05 janvier 2006 portant Loi de Finances pour la gestion 2006, présente un budget équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 614.737 millions de francs CFA, assorti d'un Besoin de Financement de 194.797 millions de francs CFA.

Les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2006 sont décrites dans le tableau ci-dessous :

**Tableau comparatif des prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2005 et de celles de la Loi de Finances Initiales, gestion 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2006	2005 Rev.	2006	2005 Rev.	2006	2005 Rev.
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>419 904</b>	<b>398 531</b>	<b>614 737</b>	<b>620 373</b>	<b>-194 833</b>	<b>-221 842</b>
I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT	417 573	398 531	599 016	602 862	-181 443	-204 331
1.- Budget des Institutions et Ministères	393 111	367 390	564 416	570 612	-171 305	-203 222
a - Recettes des régies financières	392 338	366 580			392 338	366 580
b - BIAC	773	810			773	810
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			368 732	398 024	-368 732	-398 024
d - Dépenses en capital			195 684	172 588	-195 684	-172 588
2.- Budget annexe	15 009	11 025	24 411	22 461	-9 402	-11 436
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	11 025	24 411	22 461	-9 402	-11 436
3.- Autres budgets	9 453	20 116	10 189	9 789	-736	10 327
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	16 921	1 388	1 188	5 557	15 733
b - Fonds Routier	2 508	3 195	8 801	8 601	-6 293	-5 406
II - VARIATION NETTE DES ARRIERES			12 200	16 400	-12 200	-16 400
III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE	2 331	0	3 521	1 111	-1 190	-1 111
- Compte SYDONIA			1 190	1 111	-1 190	-1 111
- Compte Maintien de la Paix	2 331		2 331	0	0	0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>36</b>	<b>5 278</b>	<b>0</b>	<b>1 219</b>	<b>36</b>	<b>4 059</b>
I - COMPTES DE PRÊT	36	0	0	565	36	-565
II - COMPTES D'AVANCE	0	5 278	0	654	0	4 624
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>419 940</b>	<b>403 809</b>	<b>614 737</b>	<b>621 592</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-194 797</b>	<b>-217 783</b>
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>
- Cession d'actifs	10 000	25 000				
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)</b>	<b>184 797</b>	<b>192 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>184 797</b>	<b>192 783</b>
I - DONS PROJETS	40 754	59 657				
II - PRETS PROJETS	69 646	43 981				
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	25 000	13 056				
IV - AIDES BUDGETAIRES	49 397	76 089				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>614 737</b>	<b>621 592</b>	<b>614 737</b>	<b>621 592</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces prévisions ont été modifiées au cours de l'année 2006 par la Loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006. A cet égard, les modifications intervenues ont porté sur les rubriques ci-après :

- les dépenses ordinaires hors arriérés sont passées de 368.732 millions de francs CFA (budget initial) à 364.480 millions de francs CFA (budget remanié), soit une diminution de 4.252 millions de francs CFA, correspondant à un taux de régression de 1,15% ;
- les dépenses en capital dans le budget remanié ont subi une augmentation de 7.492 millions de francs CFA, passant de 195.684 millions de francs CFA (budget initial) à 203.176 millions de francs CFA soit un taux d'accroissement de 3,83% ;

Il en résulte que la Loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006, présente le budget de l'Etat équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 617.977 millions de francs CFA.

Le tableau ci-dessous, établi une comparaison entre le Budget de l'Etat résultant de la Loi de Finances initiale et celui issu de la Loi de Finances Rectificative (cf. page suivante).

**Tableau comparatif des prévisions de la Loi de Finances Initiales (LFI) et de celles de la Loi de Finances Rectificative (LFR), gestion 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	Loi de finances initiales (LFI)		Loi de finances rectificative (LFR)		Ecart (LFR - LFI)	
	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>419 904</b>	<b>614 737</b>	<b>419 904</b>	<b>617 977</b>	<b>0</b>	<b>3 240</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>417 573</b>	<b>599 016</b>	<b>417 573</b>	<b>602 256</b>	<b>0</b>	<b>3 240</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	393 111	564 416	393 111	567 656	0	3 240
a - Recettes des régies financières	392 338		392 338		0	0
b - BIAC	773		773		0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés		368 732		364 480	0	-4 252
d - Dépenses en capital		195 684		203 176	0	7 492
2.- Budget annexe	15 009	24 411	15 009	24 411	0	0
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	24 411	15 009	24 411	0	0
3.- Autres budgets	9 453	10 189	9 453	10 189	0	0
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	1 388	6 945	1 388	0	0
b - Fonds Routier	2 508	8 801	2 508	8 801	0	0
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>12 200</b>		<b>12 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 331</b>	<b>3 521</b>	<b>2 331</b>	<b>3 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Compte SYDONIA		1 190		1 190	0	0
- Compte Maintien de la Paix	2 331	2 331	2 331	2 331	0	0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
I - COMPTES DE PRÊT	36	0	36	0	0	0
II - COMPTES D'AVANCE	0	0	0	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>419 940</b>	<b>614 737</b>	<b>419 940</b>	<b>617 977</b>	<b>0</b>	<b>3 240</b>
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LF :</b>		<b>-194 797</b>		<b>-198 037</b>		
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Cession d'actifs	10 000		10 000		0	0
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)</b>	<b>184 797</b>	<b>0</b>	<b>188 037</b>	<b>0</b>	<b>3 240</b>	<b>0</b>
I - DONS PROJETS	40 754		40 754		0	0
II - PRETS PROJETS	69 646		66 686		-2 960	0
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	25 000		39 900		14 900	0
IV - AIDES BUDGETAIRES	49 397		40 697		-8 700	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>614 737</b>	<b>614 737</b>	<b>617 977</b>	<b>617 977</b>	<b>3 240</b>	<b>3 240</b>

Ainsi, en matière de prévisions, il se dégage des différentes opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, un Besoin de Financement prévisionnel de 198.037 millions de francs CFA.

Aussi, la Loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006, a-t-elle induit la mise en place d'un Budget de l'Etat remanié, gestion 2006, équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 617.977 millions de francs CFA (cf. tableau comparatif d'équilibre page suivante).

**Tableau comparatif d'équilibre des prévisions des Budgets de l'Etat remaniés, gestions 2005 et 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES Rév.		CHARGES Rév.		SOLDE	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>419 904</b>	<b>398 531</b>	<b>617 977</b>	<b>620 373</b>	<b>-198 073</b>	<b>-221 842</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>417 573</b>	<b>398 531</b>	<b>602 256</b>	<b>602 862</b>	<b>-184 683</b>	<b>-204 331</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>393 111</b>	<b>367 390</b>	<b>567 656</b>	<b>570 612</b>	<b>-174 545</b>	<b>-203 222</b>
a - Recettes des régies financières	392 338	366 580			392 338	366 580
b - BIAC	773	810			773	810
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			364 480	398 024	-364 480	-398 024
d - Dépenses en capital			203 176	172 588	-203 176	-172 588
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 009</b>	<b>11 025</b>	<b>24 411</b>	<b>22 461</b>	<b>-9 402</b>	<b>-11 436</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	11 025	24 411	22 461	-9 402	-11 436
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>9 453</b>	<b>20 116</b>	<b>10 189</b>	<b>9 789</b>	<b>-736</b>	<b>10 327</b>
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	16 921	1 388	1 188	5 557	15 733
b - Fonds Routier	2 508	3 195	8 801	8 601	-6 293	-5 406
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>			<b>12 200</b>	<b>16 400</b>	<b>-12 200</b>	<b>-16 400</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 331</b>	<b>0</b>	<b>3 521</b>	<b>1 111</b>	<b>-1 190</b>	<b>-1 111</b>
- Compte SYDONIA			1 190	1 111	-1 190	-1 111
- Compte Maintien de la Paix	2 331		2 331	0	0	0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>36</b>	<b>5 278</b>	<b>0</b>	<b>1 219</b>	<b>36</b>	<b>4 059</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>565</b>	<b>36</b>	<b>-565</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>0</b>	<b>5 278</b>	<b>0</b>	<b>654</b>	<b>0</b>	<b>4 624</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>419 940</b>	<b>403 809</b>	<b>617 977</b>	<b>621 592</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-198 037</b>	<b>-217 783</b>
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>25 000</b>
- Cession d'actifs	10 000	25 000			10 000	25 000
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES (FINANCEMENT)</b>	<b>188 037</b>	<b>192 783</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>188 037</b>	<b>192 783</b>
I - DONS PROJETS	40 754	59 657			40 754	59 657
II - PRETS PROJETS	66 686	43 981			66 686	43 981
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	39 900	13 056			39 900	13 056
IV - AIDES BUDGETAIRES	40 697	76 089			40 697	76 089
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>617 977</b>	<b>621 592</b>	<b>617 977</b>	<b>621 592</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En matière de prévision, il se dégage des différentes opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, un Besoin de Financement de 198.037 millions de francs CFA.

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, prévoit la couverture de ce Besoin de Financement par l'utilisation des ressources intérieures (extraordinaires) résultant de la cession d'actifs pour un montant de 10.000 millions de francs CFA et des ressources extérieures soit 188.037 millions de francs CFA se décomposant comme suit :

- Dons-Projets : 40.754 millions de francs CFA ;
- Prêts-Projets : 66.686 millions de francs CFA ;
- Allègement de la dette : 39.900 millions de francs CFA ;
- Aides budgétaires : 40.697 millions de francs CFA.

On en déduit un Besoin de Financement au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 pour un montant de 198.037 millions de francs CFA soit (188.037 millions de francs CFA + 10.000 millions de francs CFA de Ressources intérieures).

Les prévisions totales des Recettes intérieures de la Loi de Finances, Gestion 2006 s'élèvent à 419.940 millions de francs CFA contre 403.809 millions de francs CFA pour la Loi de Finances, Gestion 2005. Les prévisions totales des Recettes intérieures ont connu une augmentation de 16.131 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2005, correspondant à un taux d'accroissement de 3,99% (cf. tableau ci-dessous).

Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des rubriques « Budget des Institutions et Ministères » et « Budget annexe » qui passent respectivement de 367.390 millions de francs CFA et 11.025 millions de francs CFA en 2005 à 393.111 millions de francs CFA et 15.009 millions de francs CFA en 2006 soit une augmentation respective de 25.721 millions de francs CFA pour le « Budget des Institutions et Ministères » et de 3.984 millions de francs CFA pour le « Budget Annexe » correspondant à des taux d'accroissement respectifs de 07,00% pour le « Budget des Institutions et Ministères » et de 36,14% pour le « Budget Annexe ».

**Tableau-synthèse des Ressources intérieures prévisionnelles**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2006	2005
1 Recettes des Administrations Financières	392 338	366 580
2 Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	810
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	11 025
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	16 921
5 Budget du Fonds Routier	2 508	3 195
6 Comptes Spéciaux du Trésor (*)	2 367	5 278
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>419 940</b>	<b>403 809</b>

(\*) Les Comptes spéciaux du Trésor comprennent au titre de l'année 2006 :

- le compte SYDONIA : 0 million de francs CFA ;
- le compte Maintien de la Paix : 2 331 millions de francs CFA.
- les comptes de prêts : 36 millions de francs CFA ;
- les comptes d'avances : 0 million de francs CFA.

Quant aux Dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, elles sont prévues pour un montant de 617.977 millions de francs CFA contre 621.592 millions de francs CFA pour la gestion 2005, soit une diminution de 3.615 millions de francs CFA, correspondant à un taux de régression de 0,58%.

En définitive, comparée à la Loi de Finances de la Gestion 2005, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2006 se caractérise par :

- une évolution de 3,99% des recettes ;
- une régression de 0,58% des dépenses ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 198.037 millions de francs CFA contre 217.783 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2005.

Il est à souligner que par les Arrêtés n° 058/MFE/CAB/SGM/DGB/DDC/SA, n° 445/MDEF/MDCB/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 26 mai 2006, n° 487/MDEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 13 juin 2006 et n° 1740/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 22 décembre 2008, le Ministre chargé des Finances a fait reporter au titre de certains projets, les crédits de l'année 2005 sur l'année 2006 pour un montant total de 55.257.150.464 francs CFA réparti comme suit :

- Dépenses ordinaires : 26.701.540.213 FCFA
- Dépenses en capital : 28.555.610.251 FCFA

A cela, il faut ajouter les Fonds de concours pour un montant de 16.630.782.063 francs CFA.

Il en résulte que le montant total des crédits ouverts au Budget de l'Etat, gestion 2006 (Dotations remaniées + Reports de crédits + Fonds de concours), s'élève à 689.865 millions de francs CFA (617.977 millions de francs CFA + 55.257 millions de francs CFA + 16.631 millions de francs CFA) ; (cf. tableau-synthèse comparatif ci-dessous).

**Tableau-synthèse comparatif des crédits ouverts (charges) au Budget de l'Etat, gestions 2005 et 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2006				2005			
	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations
1 Dépenses ordinaires (*)	376 680	26 701	-	403 381	414 424	3 813	-	418 237
2 Dépenses en capital	203 176	28 556	16 631	248 363	172 588	99 572	20 771	292 931
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	24 411	-	-	24 411	22 461	-	-	22 461
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	1 388	-	-	1 388	1 188	-	-	1 188
5 Budget du Fonds Routier	8 801	-	-	8 801	8 601	-	-	8 601
6 Compte d'affectation spéciale (**)	3 521	-	-	3 521	1 111	-	-	1 111
7 Comptes de prêt	0	-	-	0	565	-	-	565
8 Comptes d'avances	0	-	-	0	654	-	-	654
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>617 977</b>	<b>55 257</b>	<b>16 631</b>	<b>689 865</b>	<b>621 592</b>	<b>103 385</b>	<b>20 771</b>	<b>745 748</b>

(\*) Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés ».

(\*\*) Il comprend le compte SYDONIA et le compte Maintien de la paix.

**2.2 – Exécution de la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2006**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en Recettes et en Dépenses, arrêtée au 31 Décembre 2006, se rapporte aux composantes budgétaires suivantes :

- Recettes des Régies financières ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

## **2.2.1.- Niveau d'exécution des opérations par rapport aux prévisions ou exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006**

Les réalisations en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en francs CFA sont répertoriées en Annexe n° 2 du présent Projet de Loi de Règlement.

Dans le détail, elles se présentent ainsi qu'il suit :

### **2.2.1.1.- Recettes des Régies financières et du BIAC**

Au 31 Décembre 2006, les Recettes totales effectives des Administrations financières y compris les Recettes du BIAC s'élèvent à 471.880 millions de francs CFA pour des prévisions de 591.148 millions de francs CFA (590.375 millions de francs CFA de prévisions de Recettes des Régies financières + 773 millions de francs CFA de prévisions de BIAC), ce qui correspond à un taux de réalisation de 79,82% (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau d'exécution des Recettes totales effectives des Régies financières (Administrations financières) et du BIAC**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>I - RECETTES FISCALES</b>	<b>376 343</b>	<b>385 805</b>	<b>102,51%</b>
1 D.G.D.D.I.	186 736	211 871	113,46%
2 D.G.I.D.	189 607	173 934	91,73%
<b>II - RECETTES NON FISCALES</b>	<b>15 995</b>	<b>17 235</b>	<b>107,75%</b>
1 D.G.T.C.P.	15 995	17 235	107,75%
<b>III - AUTRES RECETTES NON FISCALES</b>	<b>198 037</b>	<b>68 840</b>	<b>34,76%</b>
<b>IV - BIAC</b>	<b>773</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>591 148</b>	<b>471 880</b>	<b>79,82%</b>

Les Recettes totales effectives (471.880 millions de francs CFA) sont composées des Recettes fiscales pour 385.805 millions de francs CFA contre une prévision de 376.343 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 102,51%, des Recettes non fiscales pour un montant de 17.235 millions de francs CFA sur une prévision de 15.995

millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 107,75% et des autres Recettes non fiscales pour un montant de 68.840 millions de francs CFA.

Les réalisations totales de Recettes des Administrations financières se présentent par Administration chargée du recouvrement comme suit :

- Administration des Douanes : 211.871 millions de francs CFA (taux de réalisation : 113,46%) ;
- Administration des Impôts : 173.934 millions de francs CFA (taux de réalisation : 91,73%) ;
- Administration du Trésor : 17.235 millions de francs CFA (taux de réalisation : 107,75%).

De même, les recettes définitivement imputées au Budget Général de l'Etat, gestion 2006, sont présentées au franc près ainsi qu'il suit :

* Recettes fiscales	: 385.805.451.997 F CFA
* Recettes non fiscales	: 17.234.995.238 F CFA
* Autres recettes non fiscales	: 68.839.840.999 F CFA

---

**471.880.288.234 F CFA**

Il convient de mentionner que les recettes non fiscales totales se chiffrent à 86.074.836.237 francs CFA (soit 17.234.995.238 francs CFA + 68.839.840.999 francs CFA).

### **2.2.1.2.- Dépenses ordinaires**

Les Dépenses ordinaires du Budget Général de l'Etat, gestion 2006, s'élèvent à 333.041 millions de francs CFA contre une prévision annuelle de 376.680 millions de francs CFA (montant de la rubrique « Variation nette des arriérés » compris), soit un taux d'exécution de 88,41% contre 78,90% en 2005.

Cette réalisation des Dépenses ordinaires se répartit par grande rubrique ainsi qu'il suit :

**Tableau d'exécution des Dépenses ordinaires y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés »**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2006	2005	MONTANT		TAUX	
			2006	2005	2006	2005
<b>1 Dette publique</b>	<b>44 153</b>	<b>69 487</b>	<b>27 285</b>	<b>31 153</b>	<b>61,80%</b>	<b>44,83%</b>
- intérieure (arriérés sal. et non sal.)	9 662	35 899	1 180	5 492	12,21%	15,30%
- extérieure	34 491	33 588	26 105	25 661	75,69%	76,40%
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>145 148</b>	<b>136 589</b>	<b>133 222</b>	<b>134 005</b>	<b>91,78%</b>	<b>98,11%</b>
<b>3 Dépenses de fonctionnement</b>	<b>95 090</b>	<b>87 836</b>	<b>73 863</b>	<b>77 064</b>	<b>77,68%</b>	<b>87,74%</b>
<b>4 Dépenses de transfert</b>	<b>92 288</b>	<b>125 513</b>	<b>76 956</b>	<b>64 850</b>	<b>83,39%</b>	<b>51,67%</b>
<b>5 MP 3 et CD 2</b>	-	-	<b>14 686</b>	<b>17 054</b>	-	-
<b>6 Frais de tenue de compte</b>	-	-	<b>51</b>	<b>64</b>	-	-
<b>7 Crédits délégués non intégrés dans D-sigfip</b>	-	-	<b>6 978</b>	<b>6 749</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>376 680</b>	<b>419 425</b>	<b>333 041</b>	<b>330 939</b>	<b>88,41%</b>	<b>78,90%</b>

(\*) : Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés ».

Sur les Dépenses de personnel prévues pour un montant de 145.148 millions de francs CFA, les Dépenses effectives réalisées au titre de la gestion 2006 s'élèvent à 133.222 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 91,78%.

### **2.2.1.3.- Dépenses en capital**

Au 31 décembre 2006, les Dépenses en capital globales exécutées sur ressources intérieures et extérieures totalisent la somme de 106.156 millions de francs CFA contre une prévision de 224.242 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 47,34% contre un taux d'exécution de 46,99% en 2005 (cf. tableau ci-dessous).

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2006	2005	MONTANT		TAUX	
			2006	2005	2006	2005
<b>I - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>(*) 94 963</b>	<b>81 012</b>	<b>48 855</b>	<b>54 717</b>	<b>51,45%</b>	<b>67,54%</b>
<b>1 Administrations centrales</b>	94 190	80 202	48 855	54 717	51,87%	68,22%
<b>2 Collectivités locales et autres</b>	773	810	0	0	0,00%	0,00%
<b>II - DEPENSES SUR RESSOURCES EXTERIEURES</b> (Dons projets et Prêts projets)	<b>129 279</b>	<b>103 638</b>	<b>(**) 57 301</b>	<b>32 043</b>	<b>44,32%</b>	<b>30,92%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>224 242</b>	<b>184 650</b>	<b>106 156</b>	<b>86 760</b>	<b>47,34%</b>	<b>46,99%</b>

(\*) Y compris les reports de crédits et les Fonds de concours.

(\*\*) La mobilisation des ressources extérieures et leur exécution sont faites par la procédure budgétaire.

### 2.2.1.4.- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

Au 31 Décembre 2006, les Recettes du FNRB exécutées s'élèvent à 10.969 millions de francs CFA contre une prévision de 15.009 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 73,08% contre 87,32% en 2005 (cf. tableau ci-dessous).

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Versement des retenues et parts contributives	14 670	10 687	10 662	9 290	72,68%	86,93%
2 Validation des Services auxiliaires	339	338	307	337	90,56%	99,70%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 009</b>	<b>11 025</b>	<b>10 969</b>	<b>9 627</b>	<b>73,08%</b>	<b>87,32%</b>

Source : Statistiques, gestions 2005 et 2006 fournies par le FNRB.

Quant aux Dépenses exécutées au titre du FNRB, gestion 2006, elles se chiffrent à 24.924 millions de francs CFA contre une prévision de 24.448 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 101,95% contre 106,28% en 2005 (cf. tableau ci-dessous).

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Dépenses de fonctionnement	2 388	1 781	734	1 236	30,74%	69,40%
2 Arrérages de pension	22 060	20 680	24 190	22 635	109,66%	109,45%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 448</b>	<b>22 461</b>	<b>24 924</b>	<b>23 871</b>	<b>101,95%</b>	<b>106,28%</b>

Source : Statistiques, gestions 2005 et 2006 fournies par le FNRB.

De l'analyse des tableaux de prévisions et de réalisations du FNRB, gestion 2006, il ressort les observations ci-après :

- le déficit prévisionnel du FNRB, gestion 2006, s'élève à 9.439 millions de francs CFA (total recettes prévisionnelles FNRB : 15.009 millions de francs CFA – total dépenses prévisionnelles FNRB : 24.448 millions de francs CFA) ;
- le déficit comptable résultant de l'exécution du FNRB, gestion 2006, soit 13.955 millions de francs CFA (total réalisations de recettes :

10.969 millions de francs CFA – total réalisations de dépenses : 24.924 millions de francs CFA), est entièrement financé par les ressources du Budget Général de l'Etat ;

- la situation d'exécution du FNRB, gestion 2006, dégage un montant d'Ordre de Paiement (OP) non régularisé de 580 millions de francs CFA.

### 2.2.1.5.- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

Au 31 Décembre 2006, les Réalisations de Recettes budgétaires de la CAA ont atteint 1.348 millions de francs CFA contre une prévision de 6.945 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 19,41%.

Ces réalisations se décomposent comme ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Prêts rétrocédés	6 940	7 995	1 348	23 731	19,42%	296,82%
2 Bonifications prêts	0	0	0	0	-	-
3 Commissions d'Aval	0	0	0	0	-	-
4 Loyers	5	5	0	0	0,00%	0,00%
5 Ressources exceptionnelles du budget	0	0	0	-	-	-
6 Divers	0	0	0	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 945</b>	<b>8 000</b>	<b>1 348</b>	<b>23 731</b>	<b>19,41%</b>	<b>296,64%</b>

Source : Statistiques, gestions 2005 et 2006 fournies par la CAA.

Quant aux dépenses de fonctionnement, pour un montant de prévisions de 1.388 millions de francs CFA, les réalisations de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élèvent à 1.007 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 72,55% contre 91,58% en 2005.

Ainsi, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement pour la gestion 2006 est de 72,55% contre 91,58% en 2005.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
FUNCTIONNEMENT	1 388	1 188	1 007	1 088	72,55%	91,58%
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 388</b>	<b>1 188</b>	<b>1 007</b>	<b>1 088</b>	<b>72,55%</b>	<b>91,58%</b>

Il est à signaler que les dépenses relatives à la Dette publique extérieure et à la Dette publique intérieure sont déjà retracées dans le Bordereau de développement des dépenses des Ministères et Institutions de l'Etat, précisément à la section 25 et aux rubriques 259000191201 : Dette publique extérieure-CAA et 259000191101 : Dette publique extérieure-CAA.

### 2.2.1.6.- Budget du Fonds Routier (FR)

Au 31 Décembre 2006, les Recettes propres du Fonds Routier s'élèvent à 1.724 millions de francs CFA contre une prévision de 2.508 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 68,74% en augmentation par rapport à celui de 2005 qui s'élève à 46,64%. Toutefois, il est à noter que les prévisions de recettes sont passées de 3.195 millions de francs CFA en 2005 à 2.508 millions de francs CFA en 2006, soit une diminution sensible de 687 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 21,50% (cf. tableau ci-dessous).

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Taxes sur ponts bascules	9	10	11	11	122,22%	110,00%
2 Taxes sur pont de Porto-Novo	0	0	1	0	-	-
3 Taxes sur pont du Mono / Sazué	62	115	228	244	367,74%	212,17%
4 Taxes de péage	2 436	3 070	1 480	1 225	60,76%	39,90%
5 Recettes diverses	1	0	4	10	400,00%	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 508</b>	<b>3 195</b>	<b>1 724</b>	<b>1 490</b>	<b>68,74%</b>	<b>46,64%</b>

Source : Statistiques, gestions 2005 et 2006 fournies par le Fonds Routier.

En ce qui concerne les Dépenses budgétaires du Fonds Routier, elles totalisent 8.167 millions de francs CFA contre une prévision budgétaire de 8.801 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 92,80%. Ce taux était de 122,39% en 2005.

Il en résulte que les dépenses budgétaires ordonnancées au titre de la gestion 2006 du Fonds Routier, soit 8.167 millions de francs CFA, ont connu une diminution de 2.360 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2005 (10.527 millions de francs CFA), ce qui correspond à un taux de régression de 22,42%.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2006	2005	MONTANT		TAUX	
			2006	2005	2006	2005
1 Fonctionnement des Services du Fonds	684	684	283	314	41,37%	45,91%
2 Equipement socio-administratif du Fonds	50	25	41	25	82,00%	100,00%
3 Dotation de la D.G.T.P.	281	281	255	249	90,75%	88,61%
4 Travaux d'entretien routier	7 786	7 611	7 588	9 939	97,46%	130,59%
5 Autres dépenses et contrepartie	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 801</b>	<b>8 601</b>	<b>8 167</b>	<b>10 527</b>	<b>92,80%</b>	<b>122,39%</b>

Source : Statistiques, gestions 2005 et 2006 fournies par le Fonds Routier.

Par ailleurs, il convient de signaler que, dans le souci d'un meilleur suivi de l'exécution du budget du Fonds Routier, la Direction Générale du Budget a prescrit à cette structure, de présenter dorénavant la situation d'exécution des dépenses suivant la contexture ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Dépenses de personnel	130	109	83,85%
2 Achats de biens et services	8 340	7 762	93,07%
3 Autres transferts courants	281	255	90,75%
4 Equipements socio-administratifs	50	41	82,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 801</b>	<b>8 167</b>	<b>92,80%</b>

### 2.2.1.7.- Variation nette des arriérés

Au 31 Décembre 2006, sur un montant de 12.200 millions de francs CFA prévu au titre des Dépenses relatives aux arriérés et intitulées dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 « Variation nette des arriérés », 11.130 millions de francs CFA ont été ordonnancés et acceptés, soit un taux de réalisation de 91,23%.

Les crédits ouverts au titre de la « Variation nette des arriérés » sont évaluatifs.

Par rapport à la gestion 2005 (12.940 millions de francs CFA), l'exécution des dépenses relatives à la rubrique « Variation Nette des Arriérés », a connu une diminution de 1.810 millions de francs CFA (11.130 millions de francs CFA – 12.940 millions de francs CFA).

### **2.2.1.8.- Comptes d'affectation spéciale**

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 a prévu l'ouverture de deux comptes d'affectation spéciale contrairement aux Lois de Finances antérieures qui ne prévoyaient qu'un seul. Ils concernent le programme « SYDONIA » et le programme « Maintien de la Paix ».

#### **2.2.1.8.1.- Le Compte SYDONIA**

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme SYDONIA, gestion 2006, s'élèvent à la somme de 1.000 millions de francs CFA contre 1.005 millions de francs CFA en 2005, soit une diminution de 5 millions de francs CFA, correspondant à un taux de régression de 0,50%. Mentionnons que les recettes budgétaires du Programme SYDONIA n'ont pas fait l'objet de prévision dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006.

Les prévisions de dépenses du Programme SYDONIA pour la gestion 2006, s'élèvent à 1.190 millions de francs CFA contre des réalisations de 1.054 millions de francs CFA figurant dans la Balance générale des comptes de l'Etat, gestion 2006 (compte n° 967 151), soit un taux de réalisation de 88,57%.

Ces Dépenses n'étant pas régularisées à la clôture de la gestion, elles ont été prises en compte pour la détermination du Besoin de Financement.

Le compte SYDONIA est alimenté en Ressources par 0,5556% de TVA au titre de financement de la contribution de l'Etat et par 100% de la Redevance informatique perçue au cordon douanier.

#### **2.2.1.8.2.- Le Compte Maintien de la Paix**

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme « Maintien de la Paix » en 2006 se chiffrent à 3.050 millions de francs CFA contre une prévision de 2.331 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 130,84%.

Quant aux dépenses y relatives, elles s'élèvent à 3.376 millions de francs CFA pour la gestion 2006 contre une prévision de 2.331 millions de francs, soit un taux de réalisation de 144,83%.

Les opérations du compte Maintien de la Paix sont retracées dans la Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2006, précisément au niveau du compte 967 152 intitulé « Opérations militaires à l'extérieur ».

### **2.2.1.9.- Comptes de prêts**

Prévus pour un montant de 36 millions de francs CFA au titre des ressources, les remboursements au titre des prêts consentis aux membres du Conseil Economique et Social (CES) totalisent la somme de 36 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 100,00% (cf. tableau ci-dessous).

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Prêts aux Députés	0	0	0	0	-	-
2 Prêts aux membres du CES	36	0	36	21	100,00%	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>100,00%</b>	<b>-</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2006.

Par contre, il n'existe aucune prévision de dépenses au titre des prêts en 2006 et subséquemment, aucun prêt n'a été octroyé au cours de ladite gestion.

### **2.2.1.10.- Comptes d'avances**

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, n'a pas fait de prévisions de ressources, ni de charges en ce qui concerne les comptes d'avances. Par conséquent, aucune avance n'a été octroyée au titre de la gestion 2006.

## **2.2.2.- Synthèse de la situation d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006**

### **2.2.2.1.- Recettes exécutées**

Les réalisations effectives de Recettes du Budget Général de l'Etat, gestion 2006, se présentent selon les divers Budgets dans le tableau-synthèse ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES RECETTES		PREVISIONS		EXECUTION		ECARTS	
		2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>A - RECETTES FISCALES</b>							
1	Recettes des Administrations financières	376 343	352 810	385 805	357 996	9 462	5 186
	<b>Total A</b>	<b>376 343</b>	<b>352 810</b>	<b>385 805</b>	<b>357 996</b>	<b>9 462</b>	<b>5 186</b>
<b>B - RECETTES NON FISCALES</b>							
1	Recettes des Administrations financières	214 032	13 770	86 075	73 813	-127 957	60 043
2	Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	810	0	0	-773	-810
3	Budget du F.N.R.B.	15 009	11 025	10 969	9 627	-4 040	-1 398
4	Budget de la C.A.A.	6 945	8 000	1 348	23 731	-5 597	15 731
5	Budget du Fonds Routier	2 508	3 195	1 724	1 490	-784	-1 705
6	Compte d'affectation spéciale	2 331	0	4 050	1 005	1 719	1 005
7	Opérations à caractère temporaire	36	5 278	36	21	0	-5 257
	<b>Total B</b>	<b>241 634</b>	<b>42 078</b>	<b>104 202</b>	<b>109 687</b>	<b>-137 432</b>	<b>67 609</b>
<b>TOTAL GENERAL (A + B)</b>		<b>617 977</b>	<b>394 888</b>	<b>490 007</b>	<b>467 683</b>	<b>-127 970</b>	<b>72 795</b>

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2005 et 2006 du Budget de l'Etat, volet Recettes.

Il en résulte que les Recettes totales effectives du Budget de l'Etat, gestion 2006, soit 490.007 millions de francs CFA sont inférieures aux prévisions totales de Recettes, soit 617.977 millions de francs CFA. De même, il est à noter que l'écart entre l'exécution et la prévision, soit 127.970 millions de francs CFA, constaté en 2005 est très important que celui de la gestion 2006, soit 72.795 millions de francs CFA.

#### **2.2.2.2.- Dépenses exécutées**

Les réalisations effectives de Dépenses du Budget de l'Etat, gestion 2006, se présentent comme suit, par rubrique, dans le tableau-synthèse ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES DEPENSES	PREVISIONS		EXECUTION		ECARTS	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Budget des Institutions et Ministères	588 721	587 675	428 067	404 759	-160 654	-182 916
2 Budget annexe (F.N.R.B)	24 448	22 467	24 924	23 871	476	1 404
3 Autres budgets	10 189	46 510	9 174	30 577	-1 015	-15 933
- C.A.A.	1 388	37 909	1 007	20 050	-381	-17 859
- Fonds Routier	8 801	8 601	8 167	10 527	-634	1 926
4 Variation nette des arriérés	12 200	16 400	11 130	12 940	-1 070	-3 460
5 Programme SYDONIA	2 331	1 111	4 430	1 469	2 099	358
6 Comptes de prêts	0	565	0	314	0	-251
7 Comptes d'avances	0	654	0	15	0	-639
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>637 889</b>	<b>675 382</b>	<b>477 726</b>	<b>473 945</b>	<b>-160 162</b>	<b>-201 186</b>

(\*) Y compris les reports de crédits de 2005 sur 2006.

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2005 et 2006 du Budget de l'Etat, volet Dépenses.

On en déduit que pour la gestion 2006, les réalisations de Dépenses s'élèvent au total à 477.726 millions de francs CFA contre une prévision de 637.889 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 74,89% avec un écart entre le montant de l'exécution et celui des prévisions pour un montant de -160.163 millions de francs CFA qui traduit un effort de maîtrise des Dépenses publiques.

### **2.3.- Résultat d'exécution en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances, gestion 2006**

Le tableau ci-après présente la synthèse de l'exécution des Recettes et des Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 et celle de la Loi de Finances, gestion 2005, en distinguant les opérations à caractère définitif y compris la « Variation nette des arriérés » et les opérations à caractère temporaire.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	RECETTES		DEPENSES		ECARTS	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
1 Budget des Institutions et Ministères	471 880	431 809	(*) 439 197	417 699	32 683	14 110
2 Fonds National des Retraites du Bénin	10 969	9 627	24 924	23 871	-13 955	-14 244
3 Caisse Autonome d'Amortissement	1 348	23 731	1 007	20 050	341	3 681
4 Fonds Routier	1 724	1 490	8 167	10 527	-6 443	-9 037
5 Comptes d'affectation spéciale	4 050	1 005	4 430	1 469	-380	-464
6 Comptes spéciaux du Trésor	36	21	0	329	36	-308
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>490 007</b>	<b>467 683</b>	<b>477 726</b>	<b>473 945</b>	<b>12 281</b>	<b>-6 262</b>

(\*) : Y compris le montant exécuté de la Variation Nette des Arriérés, soit 11.130 millions de F CFA pour 2006.

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2005 et 2006 du Budget de l'Etat.

Il ressort du tableau-synthèse de l'exécution en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 et celle de la Loi de Finances, gestion 2005, que le solde d'exécution au titre de la gestion 2006 est excédentaire de 12.281 millions de francs CFA.

Ainsi, le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, s'élève donc à +12.281 millions de francs CFA, donc excédentaire, contre un Résultat déficitaire de 6.262 millions de francs CFA au titre de la Loi de Finances, gestion 2005.

## **2.4.- Eléments d'appréciation de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 peut être appréciée par comparaison à celle de la gestion précédente (2005) au regard de plusieurs critères :

- la progression des Dépenses et Recettes définitives ;
- la couverture des Dépenses par les Recettes.

### **2.4.1.- Progression des réalisations des Dépenses et des Recettes définitives** (cf. tableau ci-dessous)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	ANNEES		EVOLUTION (%)
	2005	2006	
1 Recettes définitives exécutées	467 683	490 007	4,77%
2 Dépenses définitives exécutées	473 945	477 726	0,80%
<b>SOLDE</b>	<b>-6 262</b>	<b>12 281</b>	<b>-296,13%</b>

Source : Tableau-synthèse réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2005 et 2006 du Budget de l'Etat.

Il résulte du tableau précédent que les Recettes et les Dépenses définitives, gestion 2006, ont respectivement progressé de 4,77% et de 0,80% par rapport à la gestion 2005.

#### **2.4.2.- Couverture des Dépenses par les Recettes** (cf. tableau ci-dessous)

OPERATIONS		ANNEES	
		2005	2006
1	Recettes définitives exécutées	467 683	490 007
2	Dépenses définitives exécutées	473 945	477 726
<b>POURCENTAGE DE COUVERTURE (R/D)</b>		<b>98,68%</b>	<b>102,57%</b>

Source : Tableau-synthèse réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2005 et 2006 du Budget de l'Etat.

Il découle du tableau précédent que les dépenses définitives exécutées au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, ont été entièrement couvertes par les Recettes définitives y relatives, soit 102,57% ; ce qui corrobore un effort certain de maîtrise des dépenses exécutées.

Par contre, au titre de la gestion 2005, on constate une couverture partielle des Dépenses définitives par les Recettes définitivement réalisées à hauteur de 98,68%.

On en conclut que le taux de couverture des Dépenses définitives réalisées par les Recettes y relatives, a été donc meilleur en 2006 qu'en 2005.

#### **2.5.- Résultat de type patrimonial**

Le Résultat de type patrimonial procède d'une application du principe de la comptabilisation des droits constatés. Il est calculé en termes d'enrichissement ou d'appauvrissement de la personne publique.

- Les recettes y sont incluses pour le montant des droits pris en charge dans l'année, indépendamment des recouvrements effectifs et des recouvrements de l'année n'ayant pas donné lieu à émission de titres.

- Les dépenses sont les dépenses ordonnancées et visées « VU BON A PAYER » par le Receveur Général des Finances, Comptable principal de l'Etat et les dépenses sans ordonnancement réglées.

En fin d'année, les opérations budgétaires sont reclassées dans la comptabilité patrimoniale aux classes 1, 2, 6 et 7 par le système de la réflexion.

Le Résultat de type patrimonial de l'année représente la différence entre les produits (classe 7) et les charges (classe 6). Il constitue également la somme algébrique des Résultats du Budget de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor au Bilan.

En effet, la DCCE procède au regroupement des produits et des charges par nature. Ce regroupement est effectué à partir de la Balance Générale des Comptes du Receveur Général des Finances (RGF).

Les comptes principaux relatifs aux produits et charges prévus dans la nouvelle Nomenclature du Plan Comptable de l'Etat (NPCE) sont obtenus par la rupture des comptes analytiques et budgétaires (classe 9).

Ces comptes sont présentés dans un tableau récapitulatif des produits et des charges de la gestion concernée.

Dès lors, les principaux regroupements relatifs aux produits par nature sont :

- 71 : Recettes fiscales
- 72 : Recettes non fiscales
- 73 : Transferts reçus
- 74 : Dons-programmes
- 76 : Produits exceptionnels
- 78 : Reprises sur amortissements et provisions, etc.

Quant aux principaux regroupements des charges par nature, ils se présentent ainsi qu'il suit :

- 61 : Dépenses de personnel
- 62 : Achats de biens et services
- 63 : Subventions d'exploitation

- 64 : Autres transferts courants
- 65 : Intérêts et frais financiers
- 66 : Charges exceptionnelles
- 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions.

Les comptes des classes 6 et 7 sont soldés par virement au compte 117 « Résultat de l'année » ventilé selon l'origine des opérations qui se sont déroulées dans l'année : ce Résultat est repris en Balance d'entrée de l'année suivante au compte 112 « Report à nouveau ».

Il en résulte que le Résultat de type patrimonial est bénéficiaire de 63.503.081.180 francs CFA (solde créditeur) et imputé au compte 117 « Résultat de l'année » (cf. tableau récapitulatif des produits et charges, gestion 2006 en annexe n° 4).

### Compte de Résultat patrimonial

(EN FRANCS CFA)		
	<b>Compte 117 « Résultat de l'année »</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
<i>Solde créditeur</i>	349 070 002 460	412 573 083 740
	63 503 081 280	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 573 083 740</b>	<b>412 573 083 740</b>

Il convient de préciser que la situation patrimoniale de l'Etat est présentée dans le Bilan. Ce dernier est un tableau qui comprend deux (2) parties à savoir l'Actif et le Passif. L'Actif du Bilan présente l'ensemble des biens de l'Etat aux comptes des classes 2, 3, 4 et 5. Le Passif du Bilan présente l'ensemble des dettes et engagements de l'Etat aux comptes des classes 1, 3 et 4.

La différence entre l'Actif et le Passif correspond au Résultat de type patrimonial. Ce Résultat peut être déficitaire ou excédentaire.

En effet, le Résultat de type patrimonial permet de connaître le taux ou le degré d'enrichissement ou d'appauvrissement de l'Etat, suite à l'exécution de la Loi de Finances de l'année.

Le Bilan présente plusieurs particularités ; il permet de suivre entre autres, l'évolution des Finances publiques à partir d'une description complète de tous les éléments du patrimoine de l'Etat.

***C'est pourquoi, l'exhaustivité de l'évaluation financière en réel du patrimoine de l'Etat demeure une inconnue, ce qui constitue un handicap à la tenue d'une comptabilité patrimoniale fiable.***

***Toutefois, à la suite des travaux de réflexion des opérations budgétaires exécutées et se rapportant à la gestion 2006, il a été présenté ci-joint en annexe n° 6 et à titre indicatif, le Bilan de l'Etat, gestion 2006, arrêté au 31 décembre 2006.***

## **2.6.- Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor**

Le Résultat au sens de la Loi de Règlement ou le solde à transférer au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor est le Résultat de l'année au sens de l'article 36 de la Directive n° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux Lois de Finances, qui stipule ce qui suit : « Le projet annuel de Loi de Règlement constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses se rapportant à une même année, le cas échéant, il ratifie les ouvertures de crédits par décrets d'avances et approuve les dépassements de crédits résultant de circonstance de force majeure.

Il établit le compte de Résultat de l'année, qui comprend :

- le déficit ou l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses du Budget Général et des Budgets annexes ;
- les profits et pertes constatés dans l'exécution des comptes spéciaux ;
- les profits ou les pertes résultant éventuellement de la gestion des opérations de trésorerie dans les conditions prévues par un règlement de comptabilité publique ;
- le Projet de Loi de Règlement autorise enfin le transfert du Résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ».

Ainsi, ce Résultat de l'année dénommé Découvert du Trésor, représente le Résultat au sens de la Loi de Règlement et comprend :

- le solde des opérations du Budget Général de l'Etat ;
- le solde des Comptes spéciaux du Trésor dont la clôture a été prononcée par la Loi de Finances (solde des opérations de l'année + opérations des années antérieures) ;
- le solde des Comptes spéciaux du Trésor systématiquement soldés en fin d'année ;
- le solde des opérations ayant un caractère de pertes et profits sur emprunts et engagements.

Par conséquent, le solde à transporter aux Découverts du Trésor est le Résultat qui figure au Projet de Loi de Règlement sous la forme de Résultat provisoire non encore réglé, et qui ne devient définitif qu'après avoir été voté par l'Assemblée Nationale. C'est ce vote qui autorise le transfert du Résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor.

- **Au plan budgétaire**, le Résultat à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor pour la gestion 2006 est calculé de la manière suivante :

(En millions F CFA)

	2006	2005
• Solde des opérations du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat (variation nette des arriérés comprise) .....	32.683	14.109
• Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin .....	-13.955	-14.244
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR</b>	<b>+18.728</b>	<b>-135</b>

- **Au plan comptable**, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé comme ci-après :

(En millions F CFA)

	2006
+ Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 : . . . . .	+ (12.281)
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA : . . . . .	- (341)
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier : . . . . .	- (-6.443)
- Résultat d'exécution des opérations du compte d'affectation spéciale :	- (-380)
- Résultat d'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor :	- (36)
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR . . . . .</b>	<b>+18.728</b>

Ce solde excédentaire, de montant 18.728 millions de francs CFA à transporter aux Découverts du Trésor, gestion 2006, devrait s'ajouter au cumul des soldes à transporter aux Découverts du Trésor des gestions 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005, de montants respectifs 69.414 millions de francs CFA, 1.196 millions de francs CFA, -44.235 millions de francs CFA, 23.142 millions de francs CFA et -135 millions de francs CFA, soit au total 68.110 millions de francs CFA, et ne seront transportés que si et seulement si les Lois de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2001 à 2005 sont votées par l'Assemblée Nationale.

Par contre, il est à souligner que les Résultats des gestions 1998, 1999 et 2000 sont déjà transportés aux Découverts du Trésor suite au vote par l'Assemblée Nationale des Lois portant Règlement définitif du Budget de l'Etat au titre de ces gestions respectives.

***Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est donc passé de -135 millions de francs CFA en 2005 à 18.728 millions de francs CFA en 2006.***

Au demeurant, la Loi n° 2002-21 du 16 juillet 2002 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 1998 a été votée par l'Assemblée Nationale.

En outre, les Lois n° 2005-038 et n° 2005-039 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, respectivement pour les gestions 1999 et 2000 ont été aussi votées par l'Assemblée Nationale, le vendredi 05 décembre 2005.

En définitive, les Résultats des gestions 1998, 1999 et 2000, soit respectivement -6.088 millions de francs CFA, -31.189 millions de francs CFA et -50.400 millions de francs CFA, soit un montant total de -87.677 millions de francs CFA, sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor.

Quant aux Projets de Lois portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2001, 2002 et 2003, ils sont en étude à la Commission des Finances et des Echanges de l'Assemblée Nationale.

Les Projets de Loi de Règlement, gestions 2004 et 2005, sont déjà élaborés et déposés à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême où ils sont en cours d'examen.

Ainsi, les soldes des Résultats d'exécution des Lois de Finances des années 2001 à 2005 ne seront transportés au compte permanent des Découverts du Trésor qu'après le vote par l'Assemblée Nationale des Lois de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 concernées.

A titre récapitulatif, les divers soldes à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, dégagés par les Projets de Loi de Règlement, gestions 1998 à 2006, élaborés par la DGTCP se présentent comme qu'il suit :

1998 :	-6.088	millions de francs CFA	déjà transporté
1999 :	-31.189	millions de francs CFA	déjà transporté
2000 :	-50.400	millions de francs CFA	déjà transporté
2001 :	+69.414	millions de francs CFA	non encore transporté
2002 :	+1.196	millions de francs CFA	non encore transporté
2003 :	-44.235	millions de francs CFA	non encore transporté
2004 :	+23.142	millions de francs CFA	non encore transporté
2005 :	-135	millions de francs CFA	non encore transporté
2006 :	+18.728	millions de francs CFA	non encore transporté

Soit au total un solde cumulé de -19.567 millions de francs CFA de 1998 à 2006 dont les soldes des années 1998, 1999 et 2000 soit au total -87.677 millions de francs CFA (-6.088 + (-31.189) + (-50.400)), sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor.

## 2.7.- Besoin de Financement

### 2.7.1.- Détermination du Besoin de Financement

Le Besoin de Financement de la gestion 2006, calculé sur base caisse est déterminé par la différence entre le montant total des encaissements (Recettes) et le montant total des décaissements (Dépenses). (cf. tableau ci-dessous) :

(EN FRANCS CFA)			
OPERATIONS (1)	ENCAISSEMENT (2)	DECAISSEMENT (3)	BESOIN DE FINANCEMENT (4) = (2) - (3)
Recettes fiscales	385 805 451 997		385 805 451 997
Recettes non fiscales (y compris les recettes exceptionnelles)	19 292 342 913		19 292 342 913
Règlement avec les gouvernements étrangers	2 470 456 886	2 247 671 149	222 785 737
Autres tiers débiteurs	2 081 017 473	1 876 474 666	204 542 807
Tiers créditeurs divers	194 889 669 743	185 309 017 565	9 580 652 178
Opérations FNRB	10 969 117 227	24 923 855 749	-13 954 738 522
Opérations CAA	1 347 972 801	1 007 135 040	340 837 761
Opérations Fonds Routier	1 723 584 031	8 167 049 189	-6 443 465 158
Opérations à caractère temporaire	36 000 000	0	36 000 000
Aides budgétaires (Dons programmes + Dons projets et legs)	17 938 869 323		17 938 869 323
Sydonia	999 690 966	1 054 048 371	-54 357 405
Opérations militaires à l'extérieur	3 050 173 538	3 376 337 100	-326 163 562
Emprunts	50 083 010 924	0	50 083 010 924
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>690 687 357 822</b>		<b>462 725 768 993</b>
Créanciers réglés par bons de caisse		65 335 283 873	-65 335 283 873
Créanciers réglés par virements		348 410 157 433	-348 410 157 433
Dépenses payées sans ordonnancement préalable à régulariser		(*) 183 414 897 807	-183 414 897 807
Imputation provisoire sur crédits délégués chez le comptable centralisateur		15 031 638 098	-15 031 638 098
<b>TOTAL DECAISSEMENTS</b>		<b>840 153 566 040</b>	<b>-612 191 977 211</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>690 687 357 822</b>	<b>840 153 566 040</b>	<b>-149 466 208 218</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT : .....</b>			<b>-149 466 208 218</b>

(\*) Y compris les OP SIGFiP non régularisés pour un montant de 1.190.844.361 FCFA (cf. annexe n° 5), celui des salaires non régularisés et autres.

Le Besoin de Financement de la gestion 2006, calculé sur base caisse est négatif de 149.466.208.218 francs CFA.

## **2.7.2.- Couverture du Besoin de Financement**

Le Besoin de Financement dégagé au titre de la gestion 2006 est de -149.466.208.218 francs CFA contre -9.663.978.429 francs CFA pour la gestion 2005.

Le Besoin de Financement étant négatif, donc déficitaire pour un montant de 149.466.208.218 francs CFA, il sera couvert par les ressources extérieures dont le montant global s'élève à 57.301.395.987 francs CFA et par les ressources de trésorerie de l'Etat.

## **2.8.- Ouvertures, annulations ou reports de crédits demandés dans le Projet de Loi de Règlement**

### **2.8.1.- Mesures réglementaires**

Il s'agit ici des mesures de gestion d'ordre réglementaire.

Les mesures réglementaires peuvent être classées en deux groupes :

#### **2.8.1.1.- Modifications affectant la répartition des crédits**

Certaines dotations initiales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, ont connu des modifications.

Les transferts de crédits s'effectuent à l'intérieur d'un même chapitre. Il s'agit d'une nouvelle répartition de la dotation budgétaire initiale du chapitre entre les articles qui le composent.

Les virements de crédits, par contre, se font de chapitre à chapitre et modifient les dotations initiales des chapitres concernés sous réserve d'intervenir à l'intérieur d'une même section. Les virements changent la nature de la dépense.

#### **2.8.1.2.- Modifications affectant le volume des crédits** *(en augmentation ou en diminution)*

Les ouvertures de crédits au titre des Fonds de concours, les plus-values de Recettes des Budgets annexes et des Comptes Spéciaux du

Trésor ainsi que les crédits reportés peuvent modifier les dotations budgétaires.

En effet, par les Arrêtés n° 058/MFE/CAB/SGM/DGB/DDC/SA, n° 445/MDEF/MDCB/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 26 mai 2006, n° 487/MDEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 13 juin 2006 et n° 1740/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 22 décembre 2008, le Ministre chargé des Finances a fait reporter au titre de certains projets, les crédits de l'année 2005 sur l'année 2006 pour un montant total de 55.257.150.464 francs CFA, réparti comme suit :

- Dépenses ordinaires : 26.701.540.213 FCFA
- Dépenses en capital : 28.555.610.251 FCFA

A cela, il faut ajouter les Fonds de concours pour un montant de 16.630.782.063 francs CFA.

### **2.8.2.- Modifications de crédits, demandées dans le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2005**

Tel que rappelé ci-dessus, l'article 36 de la Directive N° 05/97/CM/UEMOA du 18 Décembre 1997 relative aux Lois de Finances, stipule ce qui suit : « le projet annuel de Loi de Règlement constate le montant définitif des encaissements de Recettes et des ordonnancements de Dépenses se rapportant à une même année, le cas échéant, il ratifie les ouvertures de crédits par Décrets d'avance et approuve les dépassements de crédits résultant de circonstances de force majeure.

Il établit le compte de Résultat de l'année, qui comprend :

- le déficit ou l'excédent résultant de la différence nette entre les Recettes et les Dépenses du Budget Général et des Budgets annexes ;
- les profits et pertes constatés dans l'exécution des comptes spéciaux par application des articles 25 à 31 ;
- les projets ou les pertes résultant éventuellement de la gestion des opérations de trésorerie dans les conditions prévues par un Règlement de comptabilité publique ;
- le Projet de Loi de Règlement autorise enfin le transfert du Résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ».

L'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 a enregistré des crédits non consommés (crédits disponibles à annuler ou à reporter) et des dépassements de la dotation initiale (crédits à ouvrir).

S'agissant des crédits évaluatifs, ils « servent à acquitter les dettes de l'Etat résultant de dispositions législatives spéciales ou de conventions permanentes approuvées par la Loi. Ils s'appliquent à la dette publique, à la dette viagère, aux frais de justice et aux restitutions ainsi qu'aux dépenses imputables sur les chapitres dont l'énumération figure à un état spécial annexé à la présente Loi de Finances.

Les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent au besoin, au-delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent » (cf. article 42 de la loi organique 86-021 du 26 Septembre 1986 relative aux Lois de Finances).

***Aucune ouverture complémentaire de crédits n'est demandée dans le Projet de Loi de Règlement, gestion 2006 ; par contre, les annulations de crédits totalisent la somme de 59.603.939.452 francs CFA.***

Le tableau M ci-joint, décrit par section budgétaire, l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en faisant ressortir les crédits à annuler ou à reporter et les ouvertures de crédits complémentaires.

***EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE***  
***DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DEFINITIF***  
***DU BUDGET DE L'ETAT,***  
***GESTION 2006***

## **EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT, GESTION 2006**

*L'ordre des articles du projet de Loi de Règlement, gestion 2006 est le suivant :*

- **Articles 1 à 22 :** *Constatation des montants réels de recettes et de dépenses et détermination des résultats*

<b>Article 1*</b>	: <i>Résultats généraux ;</i>
<b>Article 2</b>	: <i>Recettes de la Loi de Finances Rectificative ;</i>
<b>Article 3</b>	: <i>Dépenses de la Loi de Finances Rectificative ;</i>
<b>Article 4</b>	: <i>Recettes du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat ;</i>
<b>Article 5</b>	: <i>Dépenses du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat ;</i>
<b>Article 6</b>	: <i>Recettes des Administrations financières ;</i>
<b>Article 7</b>	: <i>Dépenses ordinaires hors arriérés</i>
<b>Article 8</b>	: <i>Dépenses en capital</i>
<b>Article 9</b>	: <i>Recettes et dépenses du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) ;</i>
<b>Article 10</b>	: <i>Recettes du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;</i>
<b>Article 11</b>	: <i>Dépenses du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;</i>
<b>Article 12</b>	: <i>Recettes du Fonds Routier ;</i>
<b>Article 13</b>	: <i>Dépenses du Fonds Routier ;</i>
<b>Article 14</b>	: <i>Arriérés ordonnancés et acceptés ;</i>
<b>Article 15</b>	: <i>Opérations du compte SYDONIA ;</i>
<b>Article 16</b>	: <i>Opérations du compte Maintien de la Paix ;</i>
<b>Article 17</b>	: <i>Recettes à caractère temporaire ;</i>
<b>Article 18</b>	: <i>Dépenses à caractère temporaire ;</i>
<b>Article 19</b>	: <i>Ressources extérieures ;</i>
<b>Article 20</b>	: <i>Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 ;</i>
<b>Article 21</b>	: <i>Résultat de type patrimonial ;</i>
<b>Article 22</b>	: <i>Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ;</i>

- **Article 23** : *Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits demandées par le projet de Loi de Règlement.*

## Article premier

### Texte de l'article :

Les Résultats d'exécution des opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 sont arrêtés aux montants mentionnés dans le tableau ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>617 941</b>	<b>639 079</b>	<b>489 971</b>	<b>477 726</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>615 610</b>	<b>623 358</b>	<b>485 921</b>	<b>462 165</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>591 148</b>	<b>588 727</b>	<b>471 880</b>	<b>428 067</b>
a.- Recettes des Régies financières	590 375		471 880	
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773		0	
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés (*)		364 479		321 911
d.- Dépenses en capital (**)		224 242		106 156
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 009</b>	<b>24 448</b>	<b>10 969</b>	<b>24 924</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	24 448	10 969	24 924
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>9 453</b>	<b>10 189</b>	<b>3 072</b>	<b>9 174</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	1 388	1 348	1 007
b.- Fonds Routier	2 508	8 801	1 724	8 167
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>12 200</b>		<b>11 130</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 331</b>	<b>3 527</b>	<b>4 050</b>	<b>4 430</b>
- Compte SYDONIA	0	1 190	1 000	1 054
- Compte Maintien de la Paix	2 331	2 331	3 050	3 376
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>I - COMPTES DE PRETS</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>617 977</b>	<b>639 079</b>	<b>490 007</b>	<b>477 726</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>		<b>-21 102</b>		<b>12 281</b>

(\*) Y compris les reports de crédits de 2005 sur 2006 et les Fonds de concours.

### Exposé des motifs :

L'article 48 de la Loi Organique N° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois de Finances dispose à son premier alinéa que :  
« le Projet annuel de Loi de Règlement constate le montant définitif

des encaissements de Recettes et des ordonnancements de Dépenses se rapportant à une même année ».

Les Résultats tirés de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, sont présentés sous une forme analogue à celle de l'article 6 du titre III (dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges) de la Loi n° 2006-20 du 17 novembre 2006 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2006, modifiée aux rubriques Dépenses de fonctionnement, Dépenses de transfert et Dépenses en capital par les crédits de montants 55.257 millions de francs CFA et 16.631 millions de francs CFA représentant respectivement le report de crédits de la gestion 2005 sur la gestion 2006 et les fonds de concours.

Ces crédits modifient le déficit prévisionnel du Budget Général de l'Etat, qui passe de -217.783 millions de francs CFA à -19.912 millions de francs CFA et qui est contenu à +12.281 millions de francs CFA, en réalisation. Le tableau de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 est repris en franc CFA près à l'annexe n° 2 de la présente Loi.

## Article 2

### **Texte de l'article :**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en Recettes est de 490.006.826.797 francs CFA.

La répartition de cette somme par grandes composantes, figure dans le tableau A et en annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les considérations générales concernant les Recettes sont mentionnées dans l'exposé général du présent Projet de Loi.

Le tableau suivant reprend les Recettes en distinguant par budget, les Recettes fiscales de celles non fiscales.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES RECETTES	PREVISIONS		EXECUTION		ECARTS	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<b>A - RECETTES FISCALES</b>						
1 Recettes des Administrations financières	376 343	352 810	385 805	357 996	9 462	5 186
<b>Total A</b>	<b>376 343</b>	<b>352 810</b>	<b>385 805</b>	<b>357 996</b>	<b>9 462</b>	<b>5 186</b>
<b>B - RECETTES NON FISCALES</b>						
1 Recettes des Administrations financières	214 032	13 770	86 075	73 813	-127 957	60 043
2 Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	810	0	0	-773	-810
3 Budget du F.N.R.B.	15 009	11 025	10 969	9 627	-4 040	-1 398
4 Budget de la C.A.A.	6 945	8 000	1 348	23 731	-5 597	15 731
5 Budget du Fonds Routier	2 508	3 195	1 724	1 490	-784	-1 705
6 Compte d'affectation spéciale	2 331	0	4 050	1 005	1 719	1 005
7 Opérations à caractère temporaire	36	5 278	36	21	0	-5 257
<b>Total B</b>	<b>241 634</b>	<b>42 078</b>	<b>104 202</b>	<b>109 687</b>	<b>-137 432</b>	<b>67 609</b>
<b>TOTAL GENERAL (A + B)</b>	<b>617 977</b>	<b>394 888</b>	<b>490 007</b>	<b>467 683</b>	<b>-127 970</b>	<b>72 795</b>

### Article 3

#### **Texte de l'article :**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en Dépenses est de 477.725.576.278 francs CFA.

La présentation des composantes de cette somme fait l'objet du tableau B et des annexes n<sup>os</sup> 2 et 5 joints à la présente Loi.

#### **Exposé des motifs :**

Le détail des Dépenses à caractère définitif figure sur les Bordereaux de Développement des Dépenses qui accompagnent le Compte Général de l'Administration des Finances. Les chiffres utilisés sont ceux des Dépenses ordonnancées ajoutées à celles traitées en imputation définitive (cf. annexes n<sup>os</sup> 2 et 5).

## Article 4

### **Texte de l'article :**

Le montant des Recettes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 471.880.288.234 francs CFA. La répartition de ce montant fait l'objet du tableau C et de l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Le montant du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Recettes (471.880 millions de francs CFA) est composé des Recettes fiscales (385.805 millions de francs CFA), des Recettes non fiscales (17.235 millions de francs CFA) et des autres Recettes non fiscales (68.840 millions de francs CFA).

## Article 5

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 428.066.906.688 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Dépenses, figure dans le tableau D et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations en Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat se répartissent comme suit :

- Dépenses ordinaires hors arriérés (321.911 millions de francs CFA) ;
- Dépenses en capital (106.156 millions de francs CFA).

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat (428.067 millions de francs CFA) n'a pas pris en compte le montant des arriérés qui se chiffrent à 11.130 millions de francs CFA dont le détail figure dans le volet « Variation nette des arriérés » présenté à l'article 14 de la présente Loi.

## Article 6

### **Texte de l'article :**

Le montant des Recettes des Administrations financières est de 471.880.288.234 francs CFA. Celui des Recettes du BIAC est de 0 franc CFA. La répartition de ces montants fait l'objet du tableau E et de l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les Recettes effectives des Administrations financières s'élèvent à 471.880 millions de francs CFA et sont composées de Recettes fiscales pour 385.805 millions de francs CFA, de Recettes non fiscales pour 17.235 millions de francs CFA et des autres Recettes non fiscales pour 68.840 millions de francs CFA. Le tableau suivant présente les réalisations en Recettes des Administrations financières y compris le BIAC :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Recettes fiscales	376 343	385 805	102,51
2 Recettes non fiscales	15 995	17 235	107,75
3 Autres recettes non fiscales	198 037	68 840	34,76
4 BIAC	773	0	0,00
<b>TOTAL :</b>	<b>591 148</b>	<b>471 880</b>	<b>79,82</b>

## Article 7

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élève à 321.910.786.821 francs CFA.

La présentation par grandes rubriques de cette somme fait l'objet du tableau F et des annexes nos 2 et 5 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élèvent à 321.911 millions de francs CFA contre une prévision de

364.479 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 88,32%.

## Article 8

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses en capital est de 106.156.119.867 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes de ces Dépenses, fait l'objet du tableau G et des annexes n<sup>os</sup> 2 et 5 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations des Dépenses en capital sont financées sur les Ressources intérieures et les Ressources extérieures. Le niveau de réalisation en 2006 des deux composantes des Dépenses en capital figure au tableau ci-après :

RUBRIQUES		PREVISIONS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
1	Dépenses financées sur les ressources intérieures	94 963	48 855	51,45%
2	Dépenses financées sur les ressources extérieures	129 279	57 301	44,32%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>224 242</b>	<b>106 156</b>	<b>47,34%</b>

Les Ressources intérieures s'élèvent donc à 48.855 millions de francs CFA. Les Ressources extérieures se rapportant aux Dons-Projets et aux Prêts-Projets s'élèvent à 57.301 millions de francs CFA.

## Article 9

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 10.969.117.227 francs CFA (cf. tableau H et annexe n<sup>o</sup> 2).

Le montant des Dépenses effectives du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 24.923.855.749 francs CFA (cf. tableau I et annexe n° 2).

**Exposé des motifs :**

Au regard des dispositions de la Loi Organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois de Finances, le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin (Budget Annexe) est une composante du Budget Général de l'Etat.

Un Budget Annexe doit être voté et exécuté en équilibre. En fin de gestion, l'excédent de Dépenses constaté doit être couvert par une subvention de l'Etat appelée subvention d'équilibre. Or, le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin, gestion 2006, a été voté en déséquilibre (prévisions de recettes de 15.009 millions de francs CFA contre prévisions de dépenses de 24.411 millions de francs CFA). Il en ressort un déficit prévisionnel de 9.402 millions de francs CFA devant être automatiquement couvert par les ressources de trésorerie du Budget de l'Etat.

Les réalisations du Budget du Fonds National des Retraites du Bénin sont respectivement en Recettes et en Dépenses de 10.969 millions de francs CFA et 24.924 millions de francs CFA, soit un solde déficitaire de 13.955 millions de francs CFA, avec un taux de réalisation de 73,08% pour les Recettes et de 101,95% pour les Dépenses.

A l'exécution, le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin a été déficitaire de 13.955 millions de francs CFA (réalisations de Recettes 10.969 millions de francs CFA et de Dépenses 24.924 millions de francs CFA).

**Article 10**

**Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.347.972.801 francs CFA. Le détail de ces réalisations de Recettes figure dans le tableau J et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

**Exposé des motifs :**

Les réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement, gestion 2006 s'élèvent à 23.731 millions de francs CFA contre une prévision de 6.945 millions de francs CFA. Quant à la gestion 2005, elle a enregistré une réalisation de Recettes de 23.731 millions de francs CFA sur une prévision de 8.000 millions de francs CFA.

**Article 11**

**Texte de l'article :**

Le montant des opérations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.007.135.040 francs CFA. Le détail de ces opérations de Dépenses figure à l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

**Exposé des motifs :**

Les réalisations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement sont de 1.007 millions de francs CFA en 2006 contre 1.088 millions de francs CFA en 2005.

**Article 12**

**Texte de l'article :**

Le montant des opérations du Fonds Routier en Recettes est de 1.723.584.031 francs CFA. Le détail de ces réalisations figure dans le tableau K et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

**Exposé des motifs :**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier, en Recettes s'élèvent à 1.724 millions de francs CFA contre une prévision de 2.508 millions de francs CFA pour la gestion 2006, soit un taux de réalisation de 68,74%.

## Article 13

### **Texte de l'article :**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier en Dépenses sont de 8.167.049.189 francs CFA. Le détail de ces réalisations figure dans le tableau L et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Dépenses du Budget du Fonds Routier, gestion 2006 (8.167 millions de francs CFA), ont connu une diminution de 2.360 millions de francs CFA par rapport à celles de la gestion 2005 (10.527 millions de francs CFA). Sur une prévision de 8.801 millions de francs CFA, les réalisations exécutées s'élèvent à 8.167 millions de francs CFA pour la gestion 2006.

## Article 14

### **Texte de l'article :**

Le montant des arriérés ordonnancés et acceptés au titre de la gestion 2006, s'élève à 11.130.244.141 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le détail de la Variation nette des arriérés se trouve dans le Rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances de l'année 2006 au point 3.4. intitulé « Variation nette des arriérés ».

Les crédits relatifs aux Dépenses d'arriérés sont des crédits évaluatifs. Ceci explique les dépassements de crédits constatés parfois lors de l'exécution de cette rubrique.

Toutefois, pour la gestion 2006, on enregistre des réalisations de « Variation nette des arriérés » pour un montant de 11.130 millions de francs CFA contre une prévision de 12.200 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 91,23%. Cette situation est le fait de la mise en œuvre du système de gestion indexé au délai d'exécution comptable du Budget Général de l'Etat.

Ainsi, par ce système, la « Variation nette des arriérés » connaîtra dans le temps une réduction de plus en plus sensible.

## Article 15

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du compte SYDONIA (compte d'affectation spéciale) s'élève à 999.690.966 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte SYDONIA (compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.054.048.371 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le programme SYDONIA est alimenté en Ressources par :

- 0,5556% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- 100% de la Redevance informatique.

Le compte SYDONIA n'a pas fait l'objet de prévision de Ressources.

Le montant des Dépenses exécutées au titre du compte SYDONIA (compte d'affectation spéciale), gestion 2006, est de 1.054 millions de francs CFA contre une prévision de 1.190 millions de francs CFA.

## Article 16

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale) s'élève à 3.050.173.538 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale) s'élève à 3.376.337.100 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le montant des Recettes exécutées au titre du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale), gestion 2006, est de 3.050

millions de francs CFA contre une prévision de 2.331 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 130,85%.

Le montant des Dépenses exécutées au titre du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale), gestion 2006, est de 3.376 millions de francs CFA contre une prévision de 2.331 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 144,83%.

## Article 17

### **Texte de l'article :**

Les opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2006, s'élèvent en réalisation de Recettes à 36.000.000 de francs CFA dont la décomposition figure en annexes n<sup>os</sup> 2 et 3 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Le montant des opérations à caractère temporaire, gestion 2006, qui font l'objet du présent article s'élève en réalisation de Recettes à 36 millions de francs CFA contre 21 millions de francs CFA en 2005. Il s'agit ici des opérations de prêts et d'avances qui sont classées dans les Comptes Spéciaux du Trésor.

## Article 18

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de dépenses des opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2006, s'élève à 0 franc (cf. annexe n<sup>o</sup> 2).

### **Exposé des motifs :**

Le montant des charges des opérations à caractère temporaire, gestion 2006, qui font l'objet du présent article s'élève à 0 franc CFA. Les opérations à caractère temporaire n'ont pas fait l'objet de prévision de dépenses dans la Loi de Finances Rectificative. Il s'agit ici des opérations de prêts et d'avances qui sont classées dans les Comptes Spéciaux du Trésor.

## Article 19

### **Texte de l'article :**

Les Ressources extérieures affectées au financement des Dépenses en capital exécutées au titre de la gestion 2006, sont de 57.301.395.987 francs CFA (cf. annexe n° 5).

### **Exposé des motifs :**

Les Ressources extérieures exécutées au titre de la gestion 2006 qui s'élèvent à 57.301 millions de francs CFA sont composées de Prêts-projets et de Dons-projets. Par rapport à la gestion 2005 (30.043 millions de francs CFA), on note une augmentation de 25.258 millions de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 78,83%.

## Article 20

### **Texte de l'article :**

Le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 est excédentaire de 12.281.250.519 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Recettes et de Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006, sont respectivement de 490.007 millions de francs CFA et 477.726 millions de francs CFA, soit un solde excédentaire de 12.281 millions de francs CFA.

## Article 21

### **Texte de l'article :**

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2006, est créditeur de 63.503.081.280 francs CFA (cf. annexe n° 4).

### **Exposé des motifs :**

Les opérations budgétaires sont reclassées, en fin d'année dans la comptabilité patrimoniale aux classes 1, 2, 6 et 7 par le système de la réflexion.

	Compte 117 « Résultat de l'année »	
	Charges	Produits
<i>Solde créditeur</i>	349 070 002 460 63 503 081 280	412 573 083 740
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 573 083 740</b>	<b>412 573 083 740</b>

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2006 (63.503.081.280 francs CFA), représente la différence entre les produits (classe 7) de montant 412.573.083.740 francs CFA et les charges (classe 6) de montant 349.070.002.460 francs CFA (cf. annexe n° 4 : Tableau récapitulatif des produits et des charges, gestion 2006).

## Article 22

### Texte de l'article :

Est établi le compte de Résultat de l'année 2006 encore appelé le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, au montant de 18.728.398.883 francs CFA.

#### \* Au plan budgétaire :

Il s'agit de la somme algébrique des soldes ci-après :

- Solde des opérations du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat ..... : 32.683.137.405 francs CFA
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin ..... : -13.954.738.522 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2006 . . . : 18.728.398.883 francs CFA*

---

#### \* Au plan comptable :

Ici, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé par la somme algébrique des Résultats ci-après :

- Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 : Budget de l'Etat.....	: 12.281.250.519 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA.....	: -340.837.761 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier.....	: 6.443.465.158 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations du compte d'affectation spéciale.....	: 380.520.967 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations des Comptes Spéciaux du Trésor.....	: -36.000.000 francs CFA

---

**Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2006... : 18.728.398.883 francs CFA**

---

Est autorisé le transfert au compte permanent des Découverts du Trésor de la somme de 18.728.398.883 francs CFA.

**Exposé des motifs :**

Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor peut être déterminé de deux manières. La première manière, celle budgétaire, est une somme algébrique des deux composantes citées dans le texte de l'article 21 "au plan budgétaire". La seconde manière, celle comptable, consiste également en la sommation des Résultats d'exécution de la Loi de Finances (Budget général de l'Etat, compte d'affectation spéciale et opérations à caractère temporaire).

Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ne le sera qu'après le vote par l'Assemblée Nationale de la Loi de Règlement. Par le vote de la Loi de Règlement, l'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 112 de la Constitution de la République du Bénin : « L'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la Loi organique relative aux lois de finances ».

## Article 23

### **Texte de l'article :**

Sont approuvés les annulations de crédits constatés à la clôture de l'année budgétaire 2006, soit 59.603.939.452 francs CFA tels qu'ils résultent du tableau M annexé à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les modifications des autorisations budgétaires ont été faites, au cours de la gestion 2006 sur la base des Arrêtés pris par le Ministre chargé des Finances.

Par le Projet de Loi de Règlement, l'Exécutif demande au Législatif d'ouvrir et d'annuler ou de reporter des crédits, selon qu'il constate en fin de gestion des dépassements de crédits ouverts ou des crédits encore disponibles.

**PROJET DE LOI**

*Portant Règlement définitif du  
Budget de l'Etat, gestion 2006*

**PROJET DE LOI DE REGLEMENT, GESTION 2006**

**LISTE DES ARTICLES**

<b>N°</b>	<b>Titres</b>	<b>Pages</b>
1	Résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 . . . . .	65
2 - 3	Résultats d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2006 . . . . .	66
4 - 5	Résultats d'exécution du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat, gestion 2006 . . . . .	66
6	Recettes des Administrations financières . . . . .	66
7	Dépenses ordinaires hors arriérés . . . . .	67
8	Dépenses en capital . . . . .	67
9	Résultats d'exécution du Budget Annexe (FNRB) .	67
10 - 11	Résultats d'exécution du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement . . . . .	67
12 - 13	Résultats d'exécution du Fonds Routier . . . . .	68
14	Variation nette des arriérés . . . . .	68
15 - 16	Résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale . . . . .	68
17 - 18	Résultats des opérations à caractère temporaire	69
19	Ressources extérieures . . . . .	69
20	Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 . . . . .	69
21	Résultat de type patrimonial . . . . .	70
22	Résultat à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor . . . . .	70
23	Ouvertures et annulations ou reports de crédits	71

# **PROJET DE LOI**

PORTANT

## **REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2006**

---

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa  
séance du . . . . .

Le Président de la République promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

**Article premier**

Les Résultats d'exécution des opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 sont arrêtés aux montants mentionnés dans le tableau ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>617 941</b>	<b>639 079</b>	<b>489 971</b>	<b>477 726</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>615 610</b>	<b>623 358</b>	<b>485 921</b>	<b>462 165</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>591 148</b>	<b>588 721</b>	<b>471 880</b>	<b>428 067</b>
a.- Recettes des Régies financières	590 375		471 880	
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773		0	
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés (*)		364 479		321 911
d.- Dépenses en capital (**)		224 242		106 156
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 009</b>	<b>24 448</b>	<b>10 969</b>	<b>24 924</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	24 448	10 969	24 924
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>9 453</b>	<b>10 189</b>	<b>3 072</b>	<b>9 174</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	6 945	1 388	1 348	1 007
b.- Fonds Routier	2 508	8 801	1 724	8 167
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>12 200</b>		<b>11 130</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 331</b>	<b>3 521</b>	<b>4 050</b>	<b>4 430</b>
- Compte SYDONIA	0	1 190	1 000	1 054
- Compte Maintien de la Paix	2 331	2 331	3 050	3 376
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>I - COMPTES DE PRETS</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>617 977</b>	<b>639 079</b>	<b>490 007</b>	<b>477 726</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>		<b>-21 102</b>		<b>12 281</b>

(\*) Y compris les reports de crédits de 2005 sur 2006 et les Fonds de concours.

## **Article 2**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en Recettes est de 490.006.826.797 francs CFA.

La répartition de cette somme par grandes composantes, figure dans le tableau A et en annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 3**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 en Dépenses est de 477.725.576.278 francs CFA.

La présentation des composantes de cette somme fait l'objet du tableau B et des annexes n°s 2 et 5 joints à la présente Loi.

## **Article 4**

Le montant des Recettes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 471.880.288.234 francs CFA. La répartition de ce montant fait l'objet du tableau C et de l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 5**

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 428.066.906.688 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Dépenses, figure dans le tableau D et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 6**

Le montant des Recettes des Administrations financières est de 471.880.288.234 francs CFA. Celui des Recettes du BIAC est de 0 franc CFA. La répartition de ces montants fait l'objet du tableau E et de l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 7**

Le montant des Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élève à 321.910.786.821 francs CFA.

La présentation par grandes rubriques de cette somme fait l'objet du tableau F et des annexes n<sup>os</sup> 2 et 5 joints à la présente Loi.

## **Article 8**

Le montant des Dépenses en capital est de 106.156.119.867 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes de ces Dépenses, fait l'objet du tableau G et des annexes n<sup>os</sup> 2 et 5 joints à la présente Loi.

## **Article 9**

Le montant des réalisations de Recettes du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 10.969.117.227 francs CFA (cf. tableau H et annexe n<sup>o</sup> 2).

Le montant des Dépenses effectives du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 24.923.855.749 francs CFA (cf. tableau I et annexe n<sup>o</sup> 2).

## **Article 10**

Le montant des réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.347.972.801 francs CFA. Le détail de ces réalisations de Recettes figure dans le tableau J et l'annexe n<sup>o</sup> 2 joints à la présente Loi.

## **Article 11**

Le montant des opérations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.007.135.040 francs CFA. Le détail de ces opérations de Dépenses figure à l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 12**

Le montant des opérations du Fonds Routier en Recettes est de 1.723.584.031 francs CFA. Le détail de ces réalisations figure dans le tableau K et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 13**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier en Dépenses sont de 8.167.049.189 francs CFA. Le détail de ces réalisations figure dans le tableau L et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 14**

Le montant des arriérés ordonnancés et acceptés au titre de la gestion 2006, s'élève à 11.130.244.141 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## **Article 15**

Le montant des réalisations de Recettes du compte SYDONIA (compte d'affectation spéciale) s'élève à 999.690.966 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte SYDONIA (compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.054.048.371 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## **Article 16**

Le montant des réalisations de Recettes du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale) s'élève à 3.050.173.538 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte Maintien de la Paix (compte d'affectation spéciale) s'élève à 3.376.337.100 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## **Article 17**

Les opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2006, s'élèvent en réalisation de Recettes à 36.000.000 de francs CFA dont la décomposition figure en annexes nos 2 et 3 joints à la présente Loi.

## **Article 18**

Le montant des réalisations de dépenses des opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2006, s'élève à 0 franc (cf. annexe n° 2).

## **Article 19**

Les Ressources extérieures affectées au financement des Dépenses en capital exécutées au titre de la gestion 2006, sont de 57.301.395.987 francs CFA (cf. annexe n° 5).

## **Article 20**

Le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2006 est excédentaire de 12.281.250.519 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## Article 21

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2006, est créditeur de 63.503.081.280 francs CFA (cf. annexe n° 4).

## Article 22

Est établi le compte de Résultat de l'année 2006 encore appelé le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, au montant de 18.728.398.883 francs CFA.

### \* Au plan budgétaire :

Il s'agit de la somme algébrique des soldes ci-après :

- Solde des opérations du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat ..... : 32.683.137.405 francs CFA
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin ..... : -13.954.738.522 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2006 . . . : 18.728.398.883 francs CFA*

---

### \* Au plan comptable :

Ici, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé par la somme algébrique des Résultats ci-après :

- Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2006 : Budget de l'Etat..... : 12.281.250.519 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA..... : -340.837.761 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier..... : 6.443.465.158 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations du compte d'affectation spéciale..... : 380.520.967 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations des Comptes Spéciaux du Trésor..... : -36.000.000 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2006 . . . : 18.728.398.883 francs CFA*

---

Est autorisé le transfert au compte permanent des Découverts du Trésor de la somme de 18.728.398.883 francs CFA.

### **Article 23**

Sont approuvés les annulations de crédits constatés à la clôture de l'année budgétaire 2006, soit 59.603.939.452 francs CFA tels qu'ils résultent du tableau M annexé à la présente Loi.

### **Article 24**

La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Porto-Novo, le

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI**

# ***TABLEAUX***

**TABLEAU A****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2006****RECETTES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>A - RECETTES FISCALES</b>			
1 Recettes des Administrations financières	376 343	385 805	102,51
<b>Total A</b>	<b>376 343</b>	<b>385 805</b>	<b>102,51</b>
<b>B - RECETTES NON FISCALES</b>			
1 Recettes des Administrations financières	214 032	86 075	40,22
2 Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	0	0,00
3 Budget du F.N.R.B.	15 009	10 969	73,08
4 Budget de la C.A.A.	6 945	1 348	19,41
5 Budget du Fonds Routier	2 508	1 724	68,74
6 Compte d'affectation spéciale	2 331	4 050	-
7 Opérations à caractère temporaire	36	36	100,00
<b>Total B</b>	<b>241 634</b>	<b>104 202</b>	<b>43,12</b>
<b>TOTAL GENERAL (A + B)</b>	<b>617 977</b>	<b>490 007</b>	<b>79,29</b>

**TABLEAU B****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2006****DEPENSES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>637 889</b>	<b>477 726</b>	<b>74,89</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>623 358</b>	<b>462 165</b>	<b>74,14</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>588 721</b>	<b>428 067</b>	<b>72,71</b>
a.- Recettes des Administrations financières			
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	364 479	321 911	88,32
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés	224 242	106 156	47,34
d.- Dépenses en capital			
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>24 448</b>	<b>24 924</b>	<b>101,95</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	24 448	24 924	101,95
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>10 189</b>	<b>9 174</b>	<b>90,04</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	1 388	1 007	72,55
b.- Fonds Routier	8 801	8 167	92,80
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>	<b>12 200</b>	<b>11 130</b>	<b>91,23</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>2 331</b>	<b>4 430</b>	<b>190,06</b>
- Compte SYDONIA	0	1 054	-
- Compte Maintien de la Paix	2 331	3 376	144,83
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
i - Comptes de prêts	0	0	-
ii - Comptes d'avances	0	0	-
<b>Total A</b>	<b>637 889</b>	<b>477 726</b>	<b>74,89</b>

**TABLEAU C*****EXECUTION DU BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES, GESTION 2006******RECETTES***

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Recettes fiscales	376 343	385 805	102,51
2 Recettes non fiscales	214 032	86 075	40,22
3 BIAC	773	0	0,00
<b>TOTAL :</b>	<b>591 148</b>	<b>471 880</b>	<b>79,82</b>

**TABLEAU D*****EXECUTION DU BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES, GESTION 2006******DEPENSES***

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Dépenses ordinaires hors arriérés	364 479	(*) 321 911	88,32
2 Dépenses en capital	224 242	106 156	47,34
<b>TOTAL :</b>	<b>588 721</b>	<b>428 067</b>	<b>72,71</b>

(\*) Non compris le montant de 11.130 millions de francs CFA représentant la « Variation nette des arriérés »

**TABLEAU E****EXECUTION DES RECETTES DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES, GESTION 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>I - RECETTES FISCALES</b>	<b><u>376 343</u></b>	<b><u>385 805</u></b>	<b><u>102,51%</u></b>
1 D.G.D.D.I.	186 736	211 871	113,46%
2 D.G.I.D.	189 607	173 934	91,73%
<b>II - RECETTES NON FISCALES</b>	<b><u>15 995</u></b>	<b><u>17 235</u></b>	<b><u>107,75%</u></b>
1 D.G.T.C.P.	15 995	17 235	107,75%
<b>III - AUTRES RECETTES NON FISCALES</b>	<b><u>198 037</u></b>	<b><u>68 840</u></b>	<b><u>34,76%</u></b>
<b>IV - BIAC</b>	<b><u>773</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0,00%</u></b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b><u>591 148</u></b>	<b><u>471 880</u></b>	<b><u>79,82%</u></b>

**TABLEAU F****EXECUTION DES DEPENSES ORDINAIRES HORS ARRIERES, GESTION 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>1 Dette publique</b>	<b>44 153</b>	<b>27 285</b>	<b>61,80%</b>
- intérieure (arriérés sal. et non sal.)	9 662	1 180	
- extérieure	34 491	26 105	
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>145 148</b>	<b>133 222</b>	<b>91,78%</b>
<b>3 Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>95 090</b>	<b>73 863</b>	<b>77,68%</b>
<b>4 Dépenses de transfert</b>	<b>92 288</b>	<b>76 956</b>	<b>83,39%</b>
<b>5 MP 3 et CD 2</b>	-	<b>14 686</b>	-
<b>6 Frais de tenue de compte</b>	-	<b>51</b>	-
<b>7 Crédits délégués exécutés non intégrés dans D-sigfip (imputation définitive)</b>	-	<b>6 978</b>	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>376 680</b>	<b>(*) 333 041</b>	<b>88,42%</b>

(\*) Y compris le montant de 11.130 millions de francs CFA représentant la « Variation nette des arriérés »

**TABLEAU G****EXECUTION DES DEPENSES EN CAPITAL, GESTION 2006**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>I - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>94 963</b>	<b>48 855</b>	<b>51,45%</b>
<b>1 Administrations centrales</b>	<b>94 190</b>	<b>48 855</b>	<b>51,87%</b>
<b>2 Collectivités locales et autres</b>	<b>773</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>II - DEPENSES SUR RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>129 279</b>	<b>57 301</b>	<b>44,32%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 242</b>	<b>106 156</b>	<b>47,34%</b>

**TABLEAU H****EXECUTION DU BUDGET ANNEXE : FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN,  
GESTION 2006**

(RECETTES)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Versement des retenues et parts contributives	14 670	10 662	72,68%
2 Validation des Services	339	307	90,56%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 009</b>	<b>10 969</b>	<b>73,08%</b>

**TABLEAU I****EXECUTION DU BUDGET ANNEXE : FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN,  
GESTION 2006**

(DEPENSES)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Dépenses de fonctionnement	2 388	734	30,74%
2 Arrérages de pension	22 060	24 190	109,66%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 448</b>	<b>24 924</b>	<b>101,95%</b>

**TABLEAU J****EXECUTION DU BUDGET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT,  
GESTION 2006****(RECETTES)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Prêts rétrocédés	6 940	1 348	19,42%
2 Bonifications prêts	0	0	-
3 Commissions d'Aval	0	0	-
4 Loyers	5	0	0,00%
5 Ressources exceptionnelles du budget	0	0	-
6 Divers	0	0	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 945</b>	<b>1 348</b>	<b>19,41%</b>

**TABLEAU K****EXECUTION DU BUDGET DU FONDS ROUTIER, GESTION 2006****(RECETTES)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Taxes sur ponts bascules	9	11	122,22%
2 Taxes sur pont de Porto-Novo	0	1	-
3 Taxes sur pont du Mono / Sazué	62	228	367,74%
4 Taxes de péage	2 436	1 480	60,76%
5 Recettes diverses	1	4	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 508</b>	<b>1 724</b>	<b>68,74%</b>

**TABLEAU L****EXECUTION DU BUDGET DU FONDS ROUTIER, GESTION 2006****(DEPENSES)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Fonctionnement des Services du Fonds	684	283	41,37%
2 Equipement socio-administratif du Fonds	50	41	82,00%
3 Dotation de la D.R.O.A.	281	255	90,75%
4 Travaux d'entretien routier	7 786	7 588	97,46%
5 Autres dépenses et contrepartie	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 801</b>	<b>8 167</b>	<b>92,80%</b>

**TABLEAU M****SITUATION DES CREDITS A ANNULER OU A REPORTER ET DES OUVERTURES DE CREDITS  
COMPLEMENTAIRES, GESTION 2006**

(EN FRANCS CFA)

SECTIONS BUDGE- TAIRES	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL CREDITS CONSOMMES	CREDITS			
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS		NON CONSOMMES	A REPORTER (*)	A ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES
10	ASSEMBLEE NATIONALE	5 962 535 000			5 962 535 000	5 866 088 039	96 446 961		96 446 961	
11	COUR CONSTITUTIONNELLE	797 771 000			797 771 000	747 177 743	50 593 257		50 593 257	
12	COUR SUPREME	1 674 908 000	20 000 000		1 694 908 000	1 303 415 022	391 492 978	44 144 000	347 348 978	
13	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 097 386 000	13 963 049		1 111 349 049	1 006 096 218	105 252 831	34 843 268	70 409 563	
14	HAUTE AUTORITE AUDIO-VISUELLE ET COMM.	1 411 357 000	58 322 207		1 469 679 207	1 311 446 680	158 232 527	99 015 707	59 216 820	
15	HAUTE COUR DE JUSTICE	552 640 000	11 495 779		564 135 779	457 087 850	107 047 929	20 803 007	86 244 922	
20	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	6 023 599 000	268 888 223		6 292 487 223	4 674 405 110	1 618 082 113	6 134 800 510		
21	EX - PRIMATURE									
22	MINIS. DEFENSE NATIONALE	24 463 459 000	2 229 162 828		26 692 621 828	23 684 178 457	3 008 443 371	2 948 792 365	59 651 006	
23	MINIS. INTERIEUR SEC. ET COLLECT. LOC.	19 043 946 000	180 204 690		19 224 150 690	15 502 962 117	3 721 188 573	2 238 125 323	1 483 063 250	
24	MINIS AFFAIRES ETRANGERES	13 588 802 000	4 574 669		13 593 376 669	12 510 724 866	1 082 651 803	603 863 890	478 787 913	
25	MINIS. ECONOMIE ET DES FINANCES	19 558 708 000	21 048 283 987		40 606 991 987	18 855 302 779	21 751 689 208	17 560 375 107	4 191 314 101	
26	MINIS. JUSTICE, LEGISLAT. ET DROITS HOM.	6 324 494 000	88 316 345		6 412 810 345	6 224 663 360	188 146 985	1 275 303 664		
27	MINIS. COORD. ACTION GOUVERNEMENTALE	6 111 559 000	184 967 717		6 296 526 717	4 821 565 200	1 474 961 517		1 474 961 517	
28	MINIS. CHARGE RELAT. AVEC INSTITUTIONS	1 180 578 000			1 180 578 000	937 733 732	242 844 268		242 844 268	
29	MINIS. EDUCATION NATIONALE									
30	MINIS. TRAV. PUBLICS ET TRANSP.	18 701 309 000	3 695 838 909		22 397 147 909	9 904 299 674	12 492 848 235	32 401 130 392		

31	MINIS. FONCT. PUBLIQUE	4 547 335 000	22 086 135		4 569 421 135	4 267 825 673	301 595 462	504 264 772		
32	MINIS. CHARGE DE LA COMMUNICATION	2 946 227 000	573 985 703		3 520 212 703	2 247 054 606	1 273 158 097	833 346 508	439 811 589	
33	MINIS. INDUSTRIE COMMERCE ET EMPLOI	6 328 303 000	129 937 770		6 458 240 770	3 162 585 617	3 295 655 153	4 647 624 813		
34	MINIS. ENVIRONN. HABITAT ET URBANISME	16 214 679 000	5 022 592 859		21 237 271 859	8 567 126 282	12 670 145 577	10 154 293 460	2 515 852 117	
35	MINIS. TRAVAIL, EMPLOI ET AFF. SOCIALES									
36	MINIS. DE LA SANTE	41 079 387 000	3 688 461 038		44 767 848 038	24 845 827 108	19 922 020 930	14 984 759 911	4 937 261 019	
37	MINIS. ENERGIE, MINES ET DE L'EAU	8 017 695 000	1 425 809 614		9 443 504 614	5 317 649 842	4 125 854 772	20 084 494 583		
38	MINIS. CULTURE, ARTISANAT ET TOURISME	7 042 027 000	863 593 701		7 905 620 701	4 450 509 608	3 455 111 093	1 014 169 203	2 440 941 890	
39	MINIS. AGRICULT. ELEVAGE ET PECHE	21 302 516 000	3 828 963 892		25 131 479 892	13 401 447 115	11 730 032 777	15 027 860 455		
40	MINIS. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 433 313 000	67 457 446		3 500 770 446	2 402 491 643	1 098 278 803	1 910 921 837		
41	MINIS. FAMILLE ET ENFANT	4 814 262 000	171 906 161		4 986 168 161	2 919 988 095	2 066 180 066	602 630 501	1 463 549 565	
42	MINIS. ENSEIGNEMENTS PRIM. SECONDAIRE	82 588 733 000	4 924 244 789		87 512 977 789	62 957 926 767	24 555 051 022	11 816 338 547	12 738 712 475	
43	MINIS. ENSEIGN. TECH. FORMAT. PROF.	6 794 428 000	255 078 491		7 049 506 491	4 615 804 895	2 433 701 596		2 433 701 596	
44	MINIS. ENSEIGN. SUP. RECH. SCIENTFQ.	20 415 293 000	1 271 095 293		21 686 388 293	17 035 895 463	4 650 492 830	4 101 048 275	549 444 555	
921	DEPENSES COMMUNES	25 213 659 000			25 213 659 000	24 673 450 040	540 208 960		540 208 960	
922	DEPENSES DIVERSES	16 362 441 000			16 362 441 000	14 340 764 442	2 021 676 558		2 021 676 558	
923	DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	21 696 000 000			21 696 000 000	17 888 917 318	3 807 082 682		3 807 082 682	
941	TRANSFERT AU TITRE DES TAXES AFFECTEES	12 200 000 000			12 200 000 000	11 993 444 141	206 555 859		206 555 859	
	DETTE PUBLIQUE	44 153 000 000			44 153 000 000	27 284 741 969	16 868 258 031		16 868 258 031	
	AUTRES DEPENSES DIVERSES	0	0	0	0	0	0			
	<b>TOTAUX</b>	<b>471 642 349 000</b>	<b>50 049 231 295</b>	<b>0</b>	<b>521 691 580 295</b>	<b>360 180 597 471</b>	<b>161 510 982 824</b>	<b>149 042 950 098</b>	<b>59 603 939 452</b>	<b>0</b>

(\*) Cf. Arrêtés n° 144/MDEF/MDCB/CAB/SGM/DGB/DDC/SPB du 9 mars 2007, n° 252/MDEF/MDCB/CAB/SGM/DGB/DDC/SPB du 30 mars 2007 et n° 607/MDCB-MF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 juin 2007.

# ***ANNEXES***

**ANNEXE N° 1****SITUATION PREVISIONNELLE DES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT, GESTION 2006**

(En francs CFA)

Libellé des natures de crédits (1)	Dotations initiales (crédits votés) (2)	Fonds de concours (3)	Reports de crédits de 2004 sur 2005 (4)	Total des crédits ouverts (5) = (2)+(3)+(4)
<b>I - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>376 679 630 000</b>	<b>0</b>	<b>26 701 540 213</b>	<b>403 381 170 213</b>
1.- Dette publique	44 153 000 000	0	0	44 153 000 000
<i>Dette publique intérieure</i>	<i>9 662 384 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 662 384 000</i>
<i>Dette publique extérieure</i>	<i>34 490 616 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>34 490 616 000</i>
2.- Dépenses de Personnel	145 148 347 000	-10 000 000	0	145 138 347 000
<i>Dépenses de personnel réparties</i>	<i>113 291 247 000</i>	<i>-10 000 000</i>	<i>0</i>	<i>113 281 247 000</i>
<i>Dépenses de personnel non réparties</i>	<i>31 857 100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>31 857 100 000</i>
3.- Dépenses de Fonctionnement	95 089 877 000	10 000 000	6 529 647 278	101 629 524 278
<i>Achat de biens et services répartis</i>	<i>59 732 864 000</i>	<i>20 000 000</i>	<i>3 953 687 512</i>	<i>63 706 551 512</i>
<i>Achat de biens et services non répartis</i>	<i>20 477 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 477 000 000</i>
<i>Acquisitions et grosses réparations</i>	<i>14 880 013 000</i>	<i>-10 000 000</i>	<i>2 575 959 766</i>	<i>17 445 972 766</i>
4.- Dépenses de Transfert	92 288 406 000	0	20 171 892 935	112 460 298 935
<i>Subvention d'exploitation</i>	<i>30 517 183 000</i>	<i>335 161 000</i>	<i>13 895 806 041</i>	<i>44 748 150 041</i>
<i>Autres transferts courants</i>	<i>56 621 223 000</i>	<i>-35 161 000</i>	<i>6 276 086 894</i>	<i>62 862 148 894</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>5 150 000 000</i>	<i>-300 000 000</i>	<i>0</i>	<i>4 850 000 000</i>
<b>II - DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>202 402 719 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>28 555 610 251</b>	<b>247 589 111 314</b>
Projets - ressources intérieures	94 962 719 000	0	23 347 691 082	118 310 410 082
Projets - ressources extérieures	107 440 000 000	16 630 782 063	5 207 919 169	129 278 701 232
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>679 082 349 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>* 55 257 150 464</b>	<b>650 970 281 527</b>
Règlement MP3 et CD2 liés aux ressources intérieures non régularisées	-	-	-	-
Crédits délégués (à imputation définitive)	-	-	-	-
Règlement frais de tenue de compte et de télex	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>579 082 349 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>55 257 150 464</b>	<b>650 970 281 527</b>

**ANNEXE N° 2****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2006**

(EN FRANCS CFA)

OPERATIONS		RECETTES	DEPENSES	SOLDE
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>		<b>489 970 826 797</b>	<b>477 725 576 278</b>	<b>12 245 250 519</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>		<b>485 920 962 293</b>	<b>462 164 946 666</b>	<b>23 756 015 627</b>
<b>1</b>	<b>Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>471 880 288 234</b>	<b>428 066 906 688</b>	<b>43 813 381 546</b>
	<b>a - Recettes des régies</b>	<b>471 880 288 234</b>		<b>471 880 288 234</b>
	<b>b - BIAC</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
	<b>c - Dépenses ordinaires hors arriérés</b>		<b>321 910 786 821</b>	<b>-321 910 786 821</b>
	<b>d - Dépenses en capital</b>		<b>106 156 119 867</b>	<b>-106 156 119 867</b>
<b>2</b>	<b>Budget annexe</b>	<b>10 969 117 227</b>	<b>24 923 855 749</b>	<b>-13 954 738 522</b>
	<b>- Fonds National des Retraites du Bénin</b>	<b>10 969 117 227</b>	<b>24 923 855 749</b>	<b>-13 954 738 522</b>
<b>3</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>3 071 556 832</b>	<b>9 174 184 229</b>	<b>-6 102 627 397</b>
	<b>a - Caisse Autonome d'Amortissement</b>	<b>1 347 972 801</b>	<b>1 007 135 040</b>	<b>340 837 761</b>
	<b>b - Fonds Routier</b>	<b>1 723 584 031</b>	<b>8 167 049 189</b>	<b>-6 443 465 158</b>
	<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>	<b>0</b>	<b>11 130 244 141</b>	<b>-11 130 244 141</b>
	<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>4 049 864 504</b>	<b>4 430 385 471</b>	<b>-380 520 967</b>
	<b>- Compte SYDONIA</b>	<b>999 690 966</b>	<b>1 054 048 371</b>	<b>-54 357 405</b>
	<b>- Compte Maintien de la Paix</b>	<b>3 050 173 538</b>	<b>3 376 337 100</b>	<b>-326 163 562</b>
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>		<b>36 000 000</b>	<b>0</b>	<b>36 000 000</b>
	<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36 000 000</b>	<b>0</b>	<b>36 000 000</b>
	<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>490 006 826 797</b>	<b>477 725 576 278</b>	
<b>RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2006 : .....</b>				<b>12 281 250 519</b>

**ANNEXE N° 3**

**REMBOURSEMENT DES AVANCES ET PRETS, GESTION 2006**

**(SOLDES CREDITEURS)**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
967.554.2	Prêts aux Députés . . . . .	0
967.554.3	Prêts aux membres du Conseil Economique et Social (CES) . . . . .	36 000 000
<b>TOTAL :</b>		<b>36 000 000</b>

**ANNEXE N° 4****TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS ET CHARGES, GESTION 2006**

(EN FRANCS CFA)

N° de compte	PRODUITS	MONTANTS	N° de compte	CHARGES	MONTANTS
71	Recettes fiscales	375 233 076 913	61	Dépenses de personnel	137 637 787 556
72	Recettes non fiscales	19 604 833 461	62	Achats de biens et services (y compris Les charges exceptionnelles)	140 673 774 942
73	Transferts reçus d'autres budgets (Recettes non fiscales)	-	64	Transferts courants (y compris les subventions d'exploitation)	69 704 391 591
74	Dons programmes	15 881 521 648	65	Intérêts et frais financiers	-
76	Produits exceptionnels	817 960 752	66	Charges exceptionnelles (SYDONIA)	1 054 048 371
76	Produits SYDONIA	999 690 966	66	Autres charges exceptionnelles	-
76	Produits issus des opérations à caractère temporaire	36 000 000		<b>Total des charges</b>	<b>349 070 002 460</b>
				Solde créditeur	<b>63 503 081 280</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 573 083 740</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>412 573 083 740</b>

**ANNEXE N° 5**

**TABLEAU-SYNTHESE DU BORDEREAU DE DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES DES MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT ET DU  
BORDEREAU SOMMAIRE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ORDONNANCEES ET ACCEPTEES, GESTION 2006**

Libellé des natures de crédits  (1)	Dotations initiales (crédits votés)  (2)	Fonds de concours  (3)	Reports de crédits de 2004 sur 2005  (4)	Total des crédits ouverts  (5) = (2)+(3)+(4)	Montant des crédits consommés			Montant des crédits disponibles	
					Montant des Dépenses ordonnancées et acceptées  (6)	Montant des OP SIGFIP non régularisés  (7)	Montant total des crédits consommés  (8) = (6) + (7)	Par rapport au total des Dépenses ordonnancées  (9) = (5)-(6)	Par rapport au total des crédits consommés  (10) = (5) - (8)
<b>I - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>376 679 630 000</b>	<b>0</b>	<b>26 701 540 213</b>	<b>403 381 170 213</b>	<b>311 325 873 591</b>	<b>1 126 723 137</b>	<b>312 452 596 728</b>	<b>92 055 296 622</b>	<b>90 928 573 485</b>
1.- Dette publique	44 153 000 000	0	0	44 153 000 000	27 284 741 969	0	27 284 741 969	16 868 258 031	16 868 258 031
Dette publique intérieure	9 662 384 000	0	0	9 662 384 000	1 179 553 504	0	1 179 553 504	8 482 830 496	8 482 830 496
Dette publique extérieure	34 490 616 000	0	0	34 490 616 000	26 105 188 465	0	26 105 188 465	8 385 427 535	8 385 427 535
2.- Dépenses de Personnel	145 148 347 000	-10 000 000	0	145 138 347 000	133 222 069 383	493 065 732	133 715 135 115	11 916 277 617	11 423 211 885
Dépenses de personnel réparties	113 291 247 000	-10 000 000	0	113 281 247 000	104 984 201 868		104 984 201 868	8 297 045 132	8 297 045 132
Dépenses de personnel non réparties	31 857 100 000	0	0	31 857 100 000	28 237 867 515	493 065 732	28 730 933 247	3 619 232 485	3 126 166 753
3.- Dépenses de Fonctionnement	95 089 877 000	10 000 000	6 529 647 278	101 629 524 278	73 862 554 625	226 062 452	74 088 617 077	27 766 969 653	27 540 907 201
Achat de biens et services répartis	59 732 864 000	20 000 000	3 953 687 512	63 706 551 512	41 359 115 773	75 920 109	41 435 035 882	22 347 435 739	22 271 515 630
Achat de biens et services non répartis	20 477 000 000	0	0	20 477 000 000	21 667 483 441	150 142 343	21 817 625 784	-1 190 483 441	-1 340 625 784
Acquisitions et grosses réparations	14 880 013 000	-10 000 000	2 575 959 766	17 445 972 766	10 835 955 411	0	10 835 955 411	6 610 017 355	6 610 017 355
4.- Dépenses de Transfert	92 288 406 000	0	20 171 892 935	112 460 298 935	76 956 507 614	407 594 953	77 364 102 567	35 503 791 321	35 096 196 368
Subvention d'exploitation	30 517 183 000	335 161 000	13 895 806 041	44 748 150 041	22 479 941 118	7 396 500	22 487 337 618	22 268 208 923	22 260 812 423
Autres transferts courants	56 621 223 000	-35 161 000	6 276 086 894	62 862 148 894	47 112 960 905	400 198 453	47 513 159 358	15 749 187 989	15 348 989 536
Charges exceptionnelles	5 150 000 000	-300 000 000	0	4 850 000 000	7 363 605 591	0	7 363 605 591	-2 513 605 591	-2 513 605 591
<b>II - DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>202 402 719 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>28 555 610 251</b>	<b>247 589 111 314</b>	<b>106 156 119 867</b>	<b>64 121 224</b>	<b>106 220 241 091</b>	<b>141 432 991 447</b>	<b>141 368 870 223</b>
Projets - ressources intérieures	94 962 719 000	0	23 347 691 082	118 310 410 082	48 854 723 880	64 121 224	48 918 845 104	69 455 686 202	69 391 564 978
Projets - ressources extérieures	107 440 000 000	16 630 782 063	5 207 919 169	129 278 701 232	57 301 395 987	0	57 301 395 987	71 977 305 245	71 977 305 245
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>579 082 349 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>55 257 150 464</b>	<b>650 970 281 527</b>	<b>417 481 993 458</b>	<b>1 190 844 361</b>	<b>418 672 837 819</b>	<b>233 488 288 069</b>	<b>232 297 443 708</b>
Règlement MP3 et CD2 liés aux ressources intérieures non régularisées					14 686 035 462	0	14 686 035 462		-14 686 035 462
Crédits délégués (à imputation définitive)					6 978 285 012	0	6 978 285 012		-6 978 285 012
Règlement frais de tenue de compte et de téléx					50 836 897	0	50 836 897		-50 836 897
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>579 082 349 000</b>	<b>16 630 782 063</b>	<b>55 257 150 464</b>	<b>650 970 281 527</b>	<b>439 197 150 829</b>	<b>1 190 844 361</b>	<b>440 387 995 190</b>	<b>233 488 288 069</b>	<b>210 582 286 337</b>

**ANNEXE N° 6 : BILAN DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2006**

(En francs CFA)

ACTIF		Brut 2006	PASSIF		Brut 2006
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Situation nette (1)</b>		65 560 428 955
21	Immobilisations incorporelles (Progiciels, Brevets, etc.)	1 033 920 859	112	Report à nouveau	0
22	Sols - Sous-sols	2 479 992 428	117	Résultats de l'année(Compte de résultat patrimonial)	63 503 081 280
23	Immeubles	41 624 495 351	117.1	Résultat des opérations du Budget Général	63 503 081 280
24	Meubles	25 317 963 392	12	Dons projets et legs	2 057 347 675
25	Equipements militaires	3 228 044 082	<b>Dettes financières (2)</b>		19 340 906 742
26	Prêts / Participation - Cautionnements	441 893 054	15	Emprunts projets multilatéraux	17 845 666 126
27	Transfert en capital	181 184 014	16	Tirages sur emprunts programmes	321 092 901
29	Prêts et avances	0	17	Tirages sur autres emprunts - Extérieurs (CAA)	1 174 147 715
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>74 307 493 180</b>	<b>Total I (1 + 2)</b>		<b>84 901 335 697</b>
36	Avances aux Régies	13 703 886 967	<b>Autres dettes</b>		
39	Transfert de dépenses	518 719 020	36	Services non personnalisés de l'Etat	47 800 000
<b>Actif circulant</b>			39	Transfert de recettes	275 864 486 541
41	Redevables	4 647 375 525	40	Dépenses en instance de règlement	115 116 696 270
42	Déposants	130 475 000	42	Déposants	68 691 381 453
43	Correspondants, coll. et Ets loc.	-	43	Correspondants, Coll. et Etablissements locaux	1 171 232 842
44	Autres correspondants du Trésor	5 105 262	44	Autres correspondants du Trésor	1 623 303 445
45	Opérations avec l'étranger	1 210 735 369	45	Opérations avec l'étranger	0
46	Débiteurs divers : Décaissements à régulariser	3 349 322 183	46	Débiteurs et créditeurs divers	25 984 545 625
47	Comptes transitoires ou d'attente	449 991 865 732	47	Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	72 239 145 173
48	Comptes de régularisation	559 347 875	<b>Total II</b>		<b>560 738 591 349</b>
51	Banques, Etablissements financiers et assimilés	90 208 633 911	51	Banques, Etablissements financiers et assimilés	0
53	Caisse	7 006 967 022	58	Mouvements entre comptes financiers	0
58	Mouvements entre comptes financiers	0			
<b>Total Actif circulant</b>		<b>557 109 827 879</b>			
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>645 639 927 046</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>645 639 927 046</b>